

Budget Primitif 2016

Document d'analyse
(Doc 0)

Conseil Municipal
du 21 décembre 2015



Contenu

INTRODUCTION	4
• Priorités politiques du mandat	4
• Contexte économique	6
PRESENTATION BUDGET PRIMITIF	11
Grands équilibres	11
Les changements de périmètre.....	12
• Transferts de compétence à la métropole	12
• Compensation pour démolition – désamiantage bâtiment ex-Allibert	13
• CCAS.....	14
• GIE AGIR.....	14
• Régie lumière.....	14
• Palais des sports	14
BUDGET DE FONCTIONNEMENT.....	15
Recettes de gestion.....	15
• Fiscalité	16
• Compensations	17
• Dotations de l’Etat.....	18
• Dotations Métropole	19
• Autres recettes de gestion	20
Dépenses réelles de fonctionnement	25
• Dépenses de personnel	26
• Soutien à la vie associative et au CCAS.....	27
• Charges à caractère général	28
• Autres dépenses	30
Épargnes.....	31
BUDGET D’INVESTISSEMENT	34
Recettes d’investissement	34
• Ressources propres	35
• Subventions reçues.....	36
• FCTVA.....	36

• Cessions	37
• Emprunt.....	37
Dépenses d'investissements	38
• Les opérations d'équipement.....	38
• Données Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (APCP).....	40
• Le remboursement de la dette.....	42
ANNEXES.....	44
ANNEXE 1 - Ratios réglementaires.....	44
ANNEXE 2 - Budgets annexes	46
• Budget annexe Stationnement.....	47
• Budget annexe Cuisine centrale	47
• Budget annexe self Clemenceau	47
• Budget annexe Locaux culturels.....	47
• Budget annexe Activités économiques	47
• Budget annexe Mistral-Eaux Claires.....	48
• Budget annexe Teisseire-Jeux Olympiques	48
• Régie Lumière	48
ANNEXE 3 – La dette	49
• Structure de la dette.....	49
• Classification des risques des emprunts.....	49
• Profil d'extinction de la dette.....	50
• Capacité de désendettement	51
• Répartition par prêteurs.....	51
ANNEXE 4 - Détails « autres »	52
• Détail « autres » recettes de gestion.....	52
• Détail « autres » produits des services, du domaine et ventes diverses	52
• Détail « autres » subventions aux associations.....	52
• Détail « autres » charges à caractère général	53
ANNEXE 5 – Acronymes	54
ANNEXE 6 – Cycle financier sur l'année 2016	55

INTRODUCTION

Le débat d'orientation budgétaire du 20 novembre 2015 a permis d'exposer et de discuter les orientations politiques et financières de la municipalité pour 2016.

La préparation du budget 2016, tout comme celui de l'année 2015, a fait l'objet d'une démarche renouvelée. Avec une approche rigoureuse et raisonnable sur les hypothèses, avec un référentiel fondé sur les dépenses réalisées jusqu'en 2014 et sur le budget prévisionnel 2015. Pour la première fois depuis de très nombreuses années il n'a pas été nécessaire de recourir à un budget supplémentaire en cours d'exercice. L'examen du compte administratif 2015 permettra dans quelques mois d'attester de la qualité de cette méthode.

Face à la baisse inouïe des dotations de l'Etat et à un contexte macro-économique toujours aussi morose qui concernent toutes les collectivités, il est plus que jamais indispensable de poursuivre cette voie nouvelle qui tient compte d'une situation grenobloise singulière : construction de la Métropole, état financier hérité ultra contraint respectant à peine les équilibres légaux.

Ces paramètres bouleversent les modes de gestion traditionnels et enjoignent le décideur public à repenser les moyens de satisfaire à l'intérêt général. Pour ce faire, l'action de la municipalité s'articule autour des trois axes prioritaires que sont la ville durable, la ville émancipatrice et la ville solidaire et citoyenne. La nouvelle organisation de l'administration municipale reflète d'ailleurs ces perspectives d'action de long terme. Quant aux équilibres budgétaires de la Ville, les équations légales imposées sont toujours plus complexes à résoudre : épargne brute suffisante pour couvrir les dotations aux amortissements et ressources propres permettant de rembourser le capital emprunté. Comme en 2015, en 2016 il est proposé une réduction ciblée des dépenses de gestion courantes, préservant l'action sociale et les ressources humaines, en maintenant une capacité d'investissement intéressante.

• **Priorités politiques du mandat**

Le premier budget de la mandature a permis de mettre en lumière les priorités du plan de mandat. Elles visent à faire vivre une ville démocratique et citoyenne, à développer un bouclier social municipal, à bâtir une ville à taille humaine et écologique. Fondamentalement ces engagements articulent les politiques publiques communales et métropolitaines.

Ainsi, **les trois axes politiques majeurs de la municipalité sont :**

- la **ville émancipatrice**, en particulier dans l'importance qu'elle accorde à **l'éducation**,
- la **ville durable**, en particulier dans l'ambition qu'elle a pour ses **espaces publics**,
- la **ville solidaire et citoyenne**, en particulier dans l'attention qu'elle porte aux plus fragiles et
- à **ce qui fait société**.

Pour être utiles aux Grenobloises et aux Grenoblois, **ces objectifs respectent une méthode exigeante :**

- celle d'une **démocratie locale** profondément renouvelée et dynamisée, dans une logique de co-construction de proximité et de transparence,
- celle d'une **gestion optimisée des ressources** de la Ville, qu'il s'agisse du patrimoine, des finances publiques, ou de la sobriété de la vie publique,
- celle d'un véritable **dialogue social**, du respect des agents municipaux et de leur meilleur déploiement dans les services publics,
- celle d'une **évaluation** rigoureuse et régulière des politiques publiques.

Parce que l'ensemble de ces objectifs ne se décline pas de façon identique dans le temps, le plan de mandat vise d'abord à **répondre aux attentes fondamentales des Grenoblois et aux engagements imprescriptibles de la municipalité** :

- o une démocratie locale revitalisée,
- o une ville propre, une ville sûre,
- o un air plus sain, moins pollué,
- o un accueil à l'école auquel les parents font confiance,
- o un argent public bien géré,
- o une Ville et une Métropole qui travaillent de manière fluide.

Au-delà, ce sont **des réalisations positives qui doivent transformer notre ville** :

- o transformation de l'espace public (piétonisation, développement du cycle, réduction de l'impact de la voiture, végétalisation... pour une ville apaisée),
- o valorisation de la création artistique et du patrimoine et élargissement de l'accès à toutes les cultures,
- o vitalité de proximité (commerce, foisonnement culturel, de place en place ...),
- o tarification sociale et écologique des services publics dont la gestion est réappropriée par les élus,
- o développement d'un service public métropolitain de l'énergie,
- o accès aux droits.

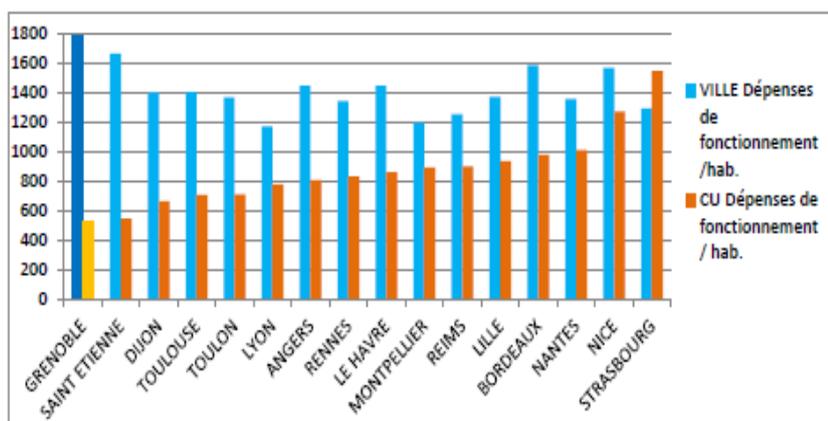
Enfin, les projets en cours doivent permettre de **se projeter dans la ville de demain**. Tous les quartiers sont partie prenante de cette transformation !

La violente baisse des dotations de l'Etat aux collectivités locales pave ce chemin d'embûches majeures. C'est pourquoi, face à la raréfaction croissante des recettes de la collectivité, il n'a jamais été aussi indispensable de disposer d'une **grille d'analyse robuste pour mesurer la pertinence des actions municipales**. Pour la municipalité, ce sont les critères suivants qu'il convient de retenir :

- le renforcement des solidarités,
- la diminution des pollutions et des émissions de gaz à effet de serre,
- le développement de la citoyenneté,
- l'amélioration de la qualité de vie,
- la dynamique économique, l'intensité en emplois de qualité.

Une politique publique qui contribue à l'intérêt général, c'est un projet qui est bon pour le présent et pour le futur. Il est d'autant plus impérieux de disposer de telles balises que le contexte économique et budgétaire particulièrement contraint implique des choix de gestion financière significatifs.

Nombre de ces projets sont des enjeux métropolitains. Notre commune assure pourtant plus qu'aucune autre ville-centre des fonctions de centralité. Quelques chiffres sont particulièrement révélateurs de cette situation unique en France :



Source : <http://www.collectivites-locales.gouv.fr/>

Grenoble est donc le territoire où les dépenses de la ville-centre sont les plus élevées au cœur d'une intercommunalité qui, elle, a les dépenses les plus faibles. Si le renforcement de la Métropole va sans doute progressivement faire évoluer cette situation singulière, il n'en demeure pas moins que les transformations vont d'abord se mesurer à ce que Grenoble est capable d'impulser.

Vouloir faire de Grenoble une ville pour tous, dans laquelle il fait bon vivre dans chaque quartier, c'est agir pour l'intérêt général au quotidien et jusqu'au dernier jour du mandat. C'est également **agir dans l'intérêt des générations futures, en posant dès aujourd'hui les jalons du Grenoble des années 2030 ou 2040.** Les décisions budgétaires d'aujourd'hui, qui permettront les réalisations de demain, devront aussi préserver la capacité de ces générations à tracer elles-mêmes leur chemin.

- **Contexte économique**

Comme en 2015, les dispositions du PLF 2016 continuent d'affecter en profondeur l'équilibre des finances locales.

Un triple objectif est affiché ¹par le gouvernement :

- réduction du déficit public, à travers notamment un plan d'économies de 50 milliards d'euros sur 3 ans,
- diminution des prélèvements, ce qui constitue une rupture avec les années précédentes,
- financement de ses priorités

Dans la durée, la volonté du Président de la République et de son gouvernement demeure bel et bien la recherche de croissance du PIB, comme en témoigne l'énergie mise dans la promotion de la loi Macron, autrement intitulée loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances.

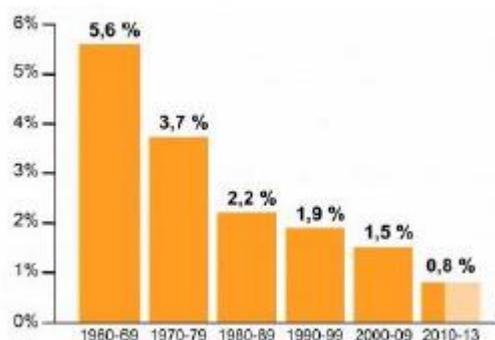
Le budget 2016 de l'Etat devrait ainsi être fondé sur une hypothèse de croissance qualifiée de « prudente » de 1,5 % du PIB en 2016, contre 1 % escompté en 2015 – sachant qu'en 2014 la croissance s'est révélée encore plus faible que les prévisions pourtant déjà assez basses. L'objectif de déficit public est fixé en 2016 à 3,3 % du PIB, alors qu'il sera très probablement de 3,8 % en 2015 selon la dernière

¹ <http://www.economie.gouv.fr/projet-loi-finances-plf-2016>

estimation gouvernementale. Malgré les coupes considérables opérées dans certains domaines, l'objectif européen de 3 % n'est toujours pas atteint. Il le sera d'autant moins du fait des embauches annoncées suite aux attentats du 13 novembre 2015.

Il est utile de rappeler que le taux de croissance moyen du PIB par décennie n'a cessé de décroître depuis les années 60.

La croissance du PIB depuis 1960



Dans cette perspective, la ville de Grenoble ne spéculé pas sur des recettes fiscales supplémentaires qui proviendraient d'un retour incertain de la croissance économique. C'est pourquoi le budget 2016 s'appuie sur des hypothèses raisonnables.

Le plan d'économies de 50 milliards d'euros sur trois ans, dont 18 milliards pour les dépenses de l'Etat, 11 milliards pour les dépenses de sécurité sociale, 10 milliards pour les dépenses de santé et 11 milliards concernant les collectivités locales (soit 22 % de la baisse programmée sur la période), est plus que jamais maintenu, avec une montée en charge progressive de la contribution des collectivités territoriales au redressement des comptes publics en 2016 et 2017. Ainsi, après avoir reculé de -3,6 % en 2014 et de -12,4 % en 2015, la DGF baissera par rapport à 2013 de -21,2 % en 2016 puis de -30 % en 2017. A Grenoble, l'impact est estimé à 5,6 M€ en 2016 (pour la seule DGF), soit environ 13 M€ par rapport à 2013.

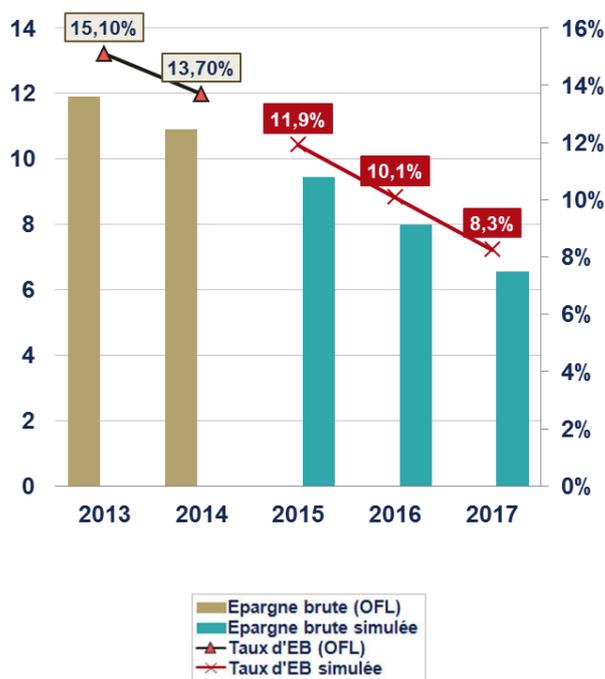
Les conséquences sont lourdes pour les collectivités, comme les pointent les conclusions du dernier rapport de la Cour des Comptes sur l'état des finances locales² :

« Si la baisse des concours financiers de l'État n'a eu qu'un impact limité en 2014, l'accélération de cette baisse de 2015 à 2017 est de nature, du fait de son ampleur, à modifier le modèle d'équilibre financier des collectivités. » Elle pointe également l'effet cumulatif de la diminution des cofinancements (les autres collectivités locales que sont les régions, les départements et les intercommunalités étant aussi frappées par la baisse des dotations).

² <https://www.ccomptes.fr/Actualites/A-la-une/Les-finances-publiques-locales2>

La situation financière des communes devrait donc se dégrader durant les prochaines années. Ainsi, certaines prévisions font état d'une baisse continue de l'épargne brute, comme du taux d'épargne brute des communes pour les trois prochaines années.

Projection de l'épargne brute (Mds €) des communes et de leur taux d'épargne brute³ :

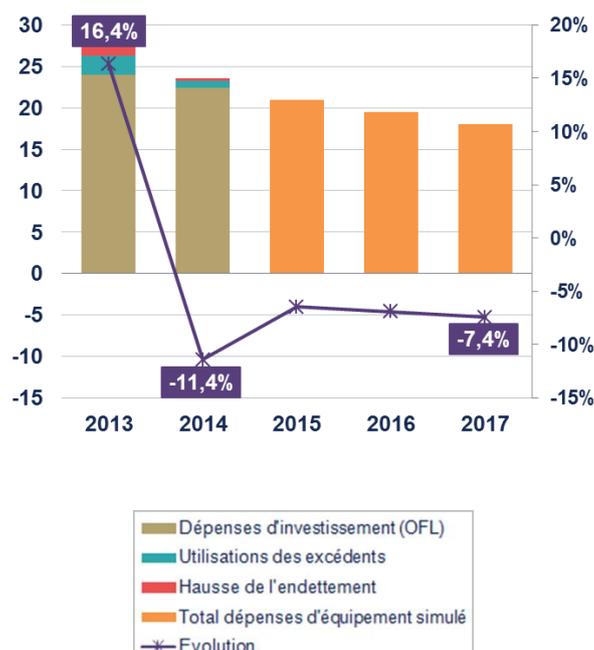


Pour compléter, le taux d'épargne brute (Différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement rapportée aux recettes réelles de fonctionnement) constaté pour les exercices 2013 et 2014 est de 12,56% et 10,87%. Les prévisions des BP 2015 et BP 2016 tablent sur un taux d'épargne brute de 6,77% en 2015 et de 7,14% en 2016.

De même la capacité d'investissement des communes devrait être durablement impactée à la baisse.

Projection du niveau d'investissement des communes⁴ (Mds €) :

^{3,4} Source : Finances active et Observatoire des finances locales 2015



Pour Grenoble, ces choix nationaux ont des conséquences particulièrement difficiles à supporter, d'autant que la santé financière de la ville est très fragile et qu'elle ne dispose plus des marges habituelles d'action que sont la fiscalité ou le recours à l'emprunt : dette élevée, fiscalité locale élevée, épargne nette négative... C'est dans ce contexte que **la collectivité, comme des milliers d'autres communes, s'est mobilisée le 19 septembre et le 25 novembre pour d'une part sensibiliser les Grenobloises et les Grenoblois au défi inédit à relever, d'autre part peser dans le débat national pour modifier la façon d'appréhender le débat budgétaire.**

Aujourd'hui, les décisions nationales amènent l'ensemble des acteurs dans l'impasse. C'est pourquoi, en proposant un « **Green New Deal** », le Maire de Grenoble a provoqué un débat public sur la nature de la dette et sur la nécessité de sortir des ratios légaux un certain nombre de dépenses d'investissement bonnes pour l'environnement et bonnes pour l'emploi (en particulier tout le champ des économies d'énergie). En l'état, sans une vigoureuse maîtrise des dépenses qui passe par des choix politiques affirmés, la trajectoire financière imposée par les décisions gouvernementales mènerait la ville directement à la mise sous tutelle de la Chambre Régionale des Comptes et de la Préfecture avec comme conséquence une augmentation des impôts locaux et des coupes incommensurables dans le budget des ressources humaines et celui des subventions (dont celles relevant des politiques sociales).

Les choix politiques et financiers de Grenoble sont ainsi faits en fonction de l'héritage très contraint (Cf. la rétrospective financière 2004-2013) et des décisions nationales absurdes. Ils ne sont pas aisés, mais sont assumés et tous tournés vers la ville de demain, pour qu'elle soit plus apaisée, plus écologique, plus démocratique et plus attentive aux plus démunis.

Pour faire face à ces défis, concernant le budget 2016, la ville de Grenoble a respecté quatre objectifs qui ont permis de construire les grands équilibres:

Objectif n°1 : Respecter les ratios légaux afin de permettre une action politique

Objectif n°2: Equilibrer la capacité d'intervention (fonctionnement) et la capacité d'investissement pour transformer durablement Grenoble

Objectif n°3: Ne pas avoir recours au levier fiscal

Objectif n°4: Ne pas dégrader la capacité de désendettement au-delà de la « zone orange » (soit 14 ans maximum aujourd'hui) afin de pouvoir continuer à se financer.

PRESENTATION BUDGET PRIMITIF

Grands équilibres

En milliers d'euros	CA 2013	CA 2014	BP 2015	BP 2016
FUNCTIONNEMENT				
Recettes de fonctionnement (en K€)				
Fiscalité	129 510,6	130 939,8	133 598,0	136 606,0
Compensations	5 029,2	5 024,2	4 752,3	4 713,7
Dotations Métro	51 962,1	51 962,1	51 962,1	39 703,8
Dotations État	45 908,6	43 493,8	38 115,6	32 101,8
Autres recettes	52 260,3	49 442,5	50 218,61	49 153,1
Total recettes de gestion (1)	284 670,9	280 862,4	278 646,7	262 278,4
Recettes liées à la dette	298,3	1 809,1	823,2	719,3
Cessions	6 616,6	2 143,9	-	-
Retraitements	- 3 369,5	6 762,8	-	-
Total recettes réelles de fonctionnement	291 585,9	291 578,3	279 469,9	262 997,7
Dépenses de fonctionnement (en K€)				
Frais de personnel	130 633,8	137 251,4	137 900,0	136 156,2
Autres subventions	29 608,3	29 522,1	27 086,8	22 939,7
Subventions CCAS	24 697,8	25 398,5	25 396,6	25 504,0
Charges de gestion courante	63 510,2	58 622,4	61 729,7	51 875,4
-TIR	- 1 496,0	- 1 473,6	- 1 500,0	- 1 872,0
Total dépenses de gestion (2)	246 954,1	249 320,9	250 613,0	234 603,3
Charge financière (5)	8 157,1	8 156,4	8 438,2	7 731,5
TIR	1 496,0	1 473,6	1 500,0	1 872,0
Retraitements	1 294,4	2 848,9	-	-
Dépenses réelles de fonctionnement	257 901,7	261 807,9	260 551,2	244 206,8
INVESTISSEMENT				
Recettes d'investissement (en K€)				
Ressources propres (dt dette récupérable)	27 273,5	28 230,9	27 549,0	18 957,4
Emprunts nouveaux	26 399,5	32 306,2	31 000,0	33 353,0
Opérations pour compte de tiers	-	829,3	3 853,0	1 002,0
Total recettes d'investissement	53 673,0	61 366,4	62 402,0	53 312,4
Excédent fonctionnement n-1	21 879,8	21 029,8	-	-
Recettes financières	- 5 293,6	- 4 633,0	4 019,4	2 769,9
Recettes réelles d'investissement	70 259,2	77 763,2	66 421,4	56 082,3
Dépenses d'investissement (en K€)				
Travaux	44 766,7	34 377,2	40 826,8	34 738,6
Travaux d'investissement en régie (TIR)	1 496,0	1 473,6	1 500,0	1 872,0
Opérations pour compte de tiers	32,3	121,6	3 853,0	1 008,9
Avances versées aux SEM d'aménagement	6 882,8	13 367,6	3 365,0	2 871,9
Subventions d'équipement	7 129,2	7 239,9	5 602,1	4 042,1
Participations	-	2 858,7	717,6	1 080,4
Total dépenses d'investissement (dont TIR)	60 307,0	59 438,7	55 864,5	45 613,8
Remboursement emprunt (6)	26 031,8	25 660,9	26 956,2	28 353,0
Dépenses financières	4,1	3 361,0	4 026,9	2 769,9
- TIR (ordre)	- 1 496,0	- 1 473,6	- 1 500,0	- 1 872,0
Dépenses réelles d'investissement	92 060,4	86 987,0	85 347,6	74 873,3
EPARGNE DE GESTION (3) = 1-2	37 716,8	31 541,6	28 033,6	27 675,1
EPARGNE NETTE (4) = 3 - 5* - 6	3 826,1	- 466,7	- 6 547,5	- 7 690,0

Les données ci-dessus permettent de faire le lien entre les différents soldes de gestion calculés par la ville de Grenoble et la maquette du budget primitif 2016 support du vote du 21 décembre 2015. Ces données sont des données brutes. Elles ne permettent pas de comprendre les différents facteurs d'évolution du BP 2016 par rapport au BP 2015.

Les changements de périmètre

Le BP2016 est difficilement comparable aux exercices budgétaires des années précédentes : de nombreux évènements impactent son périmètre faussant toute analyse rapide des différentes lignes. En effet ; si les transferts de compétence constituent un facteur majeur d'évolution des différents postes budgétaires, ces évolutions ne sont pas les seules : il convient de souligner que plusieurs autres évolutions de périmètre ont lieu entre le BP 2015 et le BP 2016.

En millions d'euros	BP 2015	Transfert Métropole	Allibert Métro	CCAS	GIE AGIR	Lumière	Palais des sports	Autres variations	BP 2016
FONCTIONNEMENT									
Recettes de gestion	278,65	- 18,95	0,65	5,92	-	- 0,02	- 0,08	- 3,89	262,28
Fiscalité et compensations	138,64							2,68	141,32
Dotations Métro	51,96	- 12,91	0,65					0,00	39,70
Dotations État	38,12							- 6,01	32,10
Autres recettes	49,93	- 6,04		5,92		- 0,02	- 0,08	- 0,56	49,16
Dépenses de gestion	250,61	- 19,29	-	5,92	- 0,00	- 0,04	- 0,08	- 2,51	234,60
Frais de personnel	137,90	- 8,83		5,92	1,20			- 0,04	136,16
- TIR	-1,00				- 0,47			0,29	- 1,17
Transferts	27,08	- 3,42						- 0,72	22,94
CCAS	25,40							0,10	25,50
Autres dépenses	61,73	- 7,04			- 0,73	- 0,04	- 0,08	- 1,95	51,88
- TIR	-0,50							- 0,20	- 0,70
ÉPARGNE DE GESTION	28,03	0,34	0,65	-	0,00	0,02	0,01	- 1,38	27,68
ANNUITÉ DE LA DETTE*									
ANNUITÉ DE LA DETTE*	34,56	- 0,50	-	-	-	-	-	1,30	35,36
Frais financiers nets	7,61	- 0,50						- 0,10	7,01
Remboursement en capital	26,95							1,40	28,35
ÉPARGNE NETTE	- 6,54	0,85	0,65	-	0,00	0,02	0,01	- 2,68	- 7,69
INVESTISSEMENT									
Recettes d'investissement	62,40	- 7,40	-	-	-	- 0,35	-	- 1,35	53,30
Emprunts nouveaux	31,00					- 0,35		2,70	33,35
Ressources propres	27,55	- 7,40						- 1,20	18,95
Opérations compte de tiers	3,85							2,85	1,00
Dépenses d'investissement	55,86	- 10,53	-	-	-	- 0,70	- 0,42	1,41	45,62
Opérations compte de tiers	3,85							- 2,84	1,01
TIR	1,50							0,37	1,87
Autres investissements	50,51	- 10,53	-			- 0,70	- 0,42	3,88	42,73

• Transferts de compétence à la métropole

	AC	Autres recettes	Charges de personnel	Transferts	Autres dép	Frais fi.	Ress. Propres	Dettes récup.	dép. d'équip.	Total
RRF*	- 12,91	- 6,04								- 18,95
DRF*			- 8,83	- 3,42	- 7,04	- 0,50				- 19,79
DRI*							- 10,17	2,77		- 7,40
RRI*									- 10,53	- 10,53

RRF : recettes réelles de fonctionnement ; DRF : dépenses réelles de fonctionnement ;
DRI : dépenses réelles d'investissements ; RRI : recettes réelles de fonctionnement.

Le passage de la Communauté d'agglomération au statut de Métropole au 1^{er} janvier 2015 a entraîné d'importants transferts de compétences sur l'année 2015 : la voirie, le développement économique, la protection et mise en valeur de l'environnement et de la politique du cadre de vie, l'organisation de la mobilité, les parcs et aires de stationnement, le plan local d'urbanisme, la politique locale de l'habitat et de la constitution de réserves foncières.

Ces transferts n'avaient pu être pris en compte sur le budget 2015 compte tenu du travail d'évaluation des charges qui s'est déroulé jusqu'au 25 novembre 2015. C'est pour cette raison qu'il avait été présenté un budget « à périmètre constant ». La variation de l'attribution de compensation (AC) a été adoptée par la Commission d'Evaluation des Charges Transférées lors des séances conclusives des 12 et 26 novembre 2015. Elle s'élève à -12.9 M€.

Si la neutralité des transferts n'apparaît pas de prime abord au regard de ce tableau, il convient néanmoins d'isoler l'impact du système de dette récupérable que la Métropole met en place avec ses communes membres dès l'année 2015. En effet, une fois neutralisés les flux liés à ce mécanisme, l'impact de la Métropole sur la section de fonctionnement s'avère être légèrement favorable de de 0,3 M€.

Cet écart s'explique par le mode de calcul retenu par la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) : les montants retenus sont fondés sur une moyenne de 5 années en fonctionnement et de 10 années maximum en investissement. Il y a donc un écart entre les moyennes et les dépenses identifiées au BP 2015. Par ailleurs, sur la compétence stationnement en ouvrage, la CLECT a fait le choix d'une vision prospective et réaliste plutôt que d'une moyenne rétrospective.

Pour la section de fonctionnement, il est important de noter que les dépenses et recettes ont été neutralisées sur la base des inscriptions budgétaires 2015 identifiées. Pour la section d'investissement, les dépenses et recettes ont été neutralisées en se fondant sur les moyennes déclarées à la CLECT.

Un système de dette récupérable a été mis en place par la Métropole. Il est assis sur une durée d'amortissement de 15 ans et un taux d'intérêt de 2%. A l'issue de la convention de dette récupérable, lorsque l'encours de dette identifié aura disparu, la Métro cessera de rembourser cette dette. Dans le même temps, le prélèvement sur l'AC se perpétuera afin de permettre à la Métropole d'assurer les charges financières liées au renouvellement futur des dépenses d'équipement transférées.

- **Compensation pour démolition – désamiantage bâtiment ex-Allibert**

Conformément à la délibération du 21 septembre 2015, afin de ne pas retarder cette opération pour des problématiques de marchés publics, la ville de Grenoble a fait le choix de réaliser cette opération, en accord avec la métropole. Il s'agit d'un tènement qui, une fois « déconstruit », sera transféré à la Métropole dans le cadre de la compétence de développement économique. Cette opération réalisée en partie sur l'exercice 2015 et financée par report pour la partie restante sera compensée sur l'exercice 2016 par le versement d'une AC métropolitaine compensatoire d'un montant de 0,65 M€ environ.

- **CCAS**

Dans le cadre de la mutualisation des maisons des habitants et antennes de quartier au sein de la direction de l'action territoriale de la Ville, une partie du personnel du CCAS a été transféré à la ville. Le budget principal 2016 intègre l'impact de ce transfert, c'est-à-dire

Une augmentation de la masse salariale du budget principal de près de 5,92 millions d'euros. Une recette d'un montant équivalent correspond à l'émission d'un tirage de recette à l'encontre du CCAS. L'impact budgétaire est donc neutre pour la ville de Grenoble.

- **GIE AGIR**

En 2016 les agents du GIE Agir seront intégrés au sein du service commun des moyens informatiques avec la Métropole. Cela aura comme impact de gonfler la masse salariale du budget principal de 1,1 million d'euros. Cette augmentation des dépenses de personnel liée au nouveau service commun est en partie compensée par la suppression de la contribution d'investissement versée jusqu'à présent au GIE Agir. La ville valorisera cette part des charges de personnel par une hausse des TIR (travaux d'investissement en régie).

- **Régie lumière**

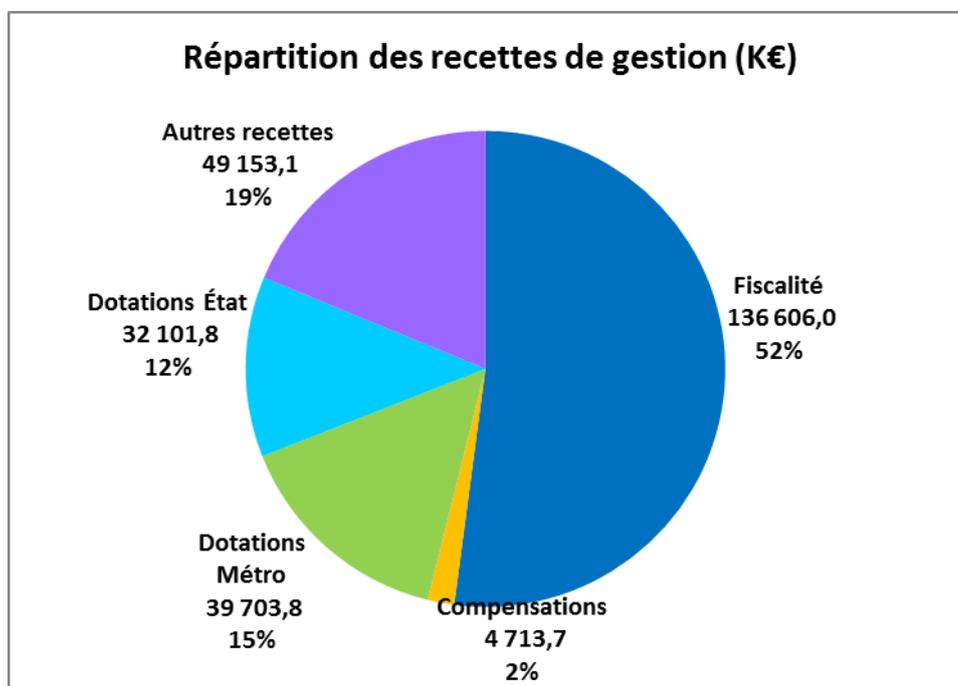
Le budget de la régie Lumière, régie à autonomie financière sans personnalité morale, se déroulera sur une année pleine, suite à sa création au 1er septembre 2015. Compte tenu des différents flux identifiés, la bascule du service public administratif de l'éclairage public implique des variations faibles en fonctionnement (baisse des dépenses de fonctionnement de -0,04 M€ et baisse des recettes de fonctionnement de -0,02M€), mais des variations plus importantes en matière d'investissement (transfert d'une capacité d'emprunt de 0,79 M€ vers le budget annexe (BA), transfert d'investissement de 2M€ vers le BA au vu des sommes votées au BP 2015).

- **Palais des sports**

Le Palais des sports et son exploitation ont été intégrés au BA activités économiques dans le courant de l'année 2015. Si le budget 2015 a été corrigé en totalité des sommes équivalentes, le budget primitif voté en février 2015 ne prenait pas en compte cette affectation. Le BP 2016 l'intègre en totalité. Cela implique une variation quasiment nulle de la section de fonctionnement, et un transfert d'une capacité d'investissement de 0,42 M€ en comparaison du BP 2015.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Recettes de gestion



La baisse des recettes de gestion de près de 6% entre les exercices 2015 et 2016 (passant de 278.6 M€ à 262.3 M€) résulte de la combinaison de plusieurs facteurs : transferts de compétence vers la métropole, participation des collectivités à la réduction du déficit public, mutualisations Ville-CCAS, ...

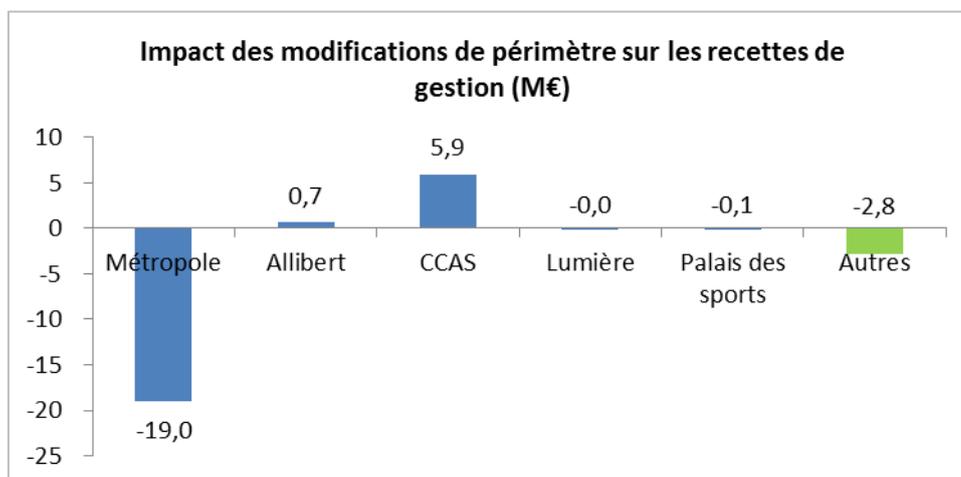
Pour lire l'évolution réelle des recettes de gestion, il est donc nécessaire de neutraliser toutes les variations de périmètre.

- Les transferts de compétence à la métropole génèrent une baisse de l'attribution de compensation (-12,91 M€) à laquelle il faut ajouter un transfert de recettes telles que les redevances des SEM d'énergie (-6,04 M€ au global). Soit un impact de -19M€.
- La refacturation des charges de personnel du CCAS transférées sur le budget principal de la Ville (+5,9 M€).
- Le transfert de certaines activités précédemment supportés par le Budget principal vers des budgets annexes (régie lumière et palais des sports) génèrent de faibles variations sur le total des recettes de gestion (-0.1 M€)

Dès lors, il peut être constaté une baisse de 2.8 M€ de recettes de gestion qui s'explique par:

- La participation des collectivités à la réduction du déficit public via la baisse de 16% de la dotation forfaitaire (-5,6 M€)
- La réduction de la 47% de la dotation unique de compensation spécifique de la taxe professionnelle (DUCSTP = 0,5 M€)

C'est donc une baisse totale des dotations de plus de 6 M€ qui n'est pas compensée par l'évolution du produit de la fiscalité (+3 M€).



- **Fiscalité**

En milliers d'euros	CA 2013	CA 2014	BP 2015	BP 2016
Taxe d'habitation	48 617,0	48 399,6	50 020,5	50 872,4
Taxe sur le foncier bâti	80 066,0	81 400,5	82 785,6	84 744,6
Taxe sur le foncier non bâti	309,0	299,4	291,9	489,0
Rôles supplémentaires	518,7	840,4	500,0	500,0
TOTAL FISCALITE	129 510,6	130 939,8	133 598,0	136 606,0

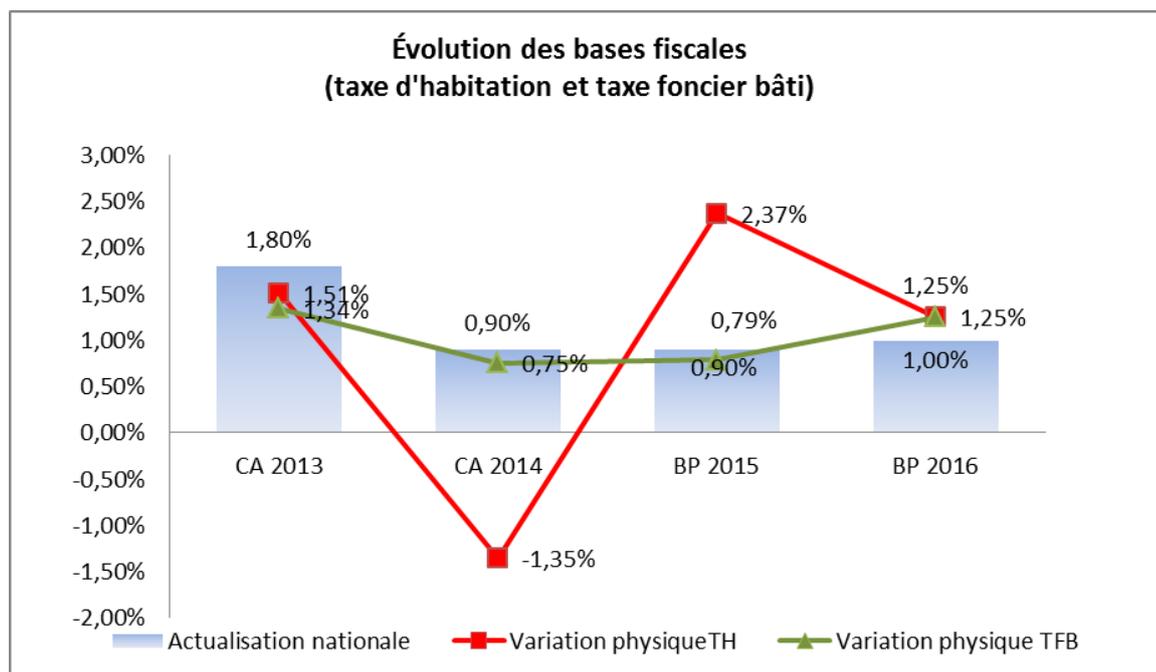
La ville de Grenoble n'augmentera pas la part communale des impôts locaux en 2016. Les taux de fiscalité resteront figés aux niveaux suivants :

- 21,52% pour la Taxe d'habitation,
- 36,73% pour le Foncier Bâti,
- 84,42% pour le Foncier Non Bâti.

Dans ce contexte, la progression du produit fiscal résulte de l'évolution des bases, qui se compose de deux variables :

- une évolution nominale qui correspond à une revalorisation des bases dont le taux est voté chaque année en Loi de Finances. Cette revalorisation corrélée à l'inflation semble pour 2016 se porter à 1%, soit 0,1 point de plus qu'en 2015,
- la variation physique des bases qui est liée à leur dynamisme sur le territoire. Compte tenu du contexte économique maussade, les projets de constructions nouvelles et de rénovations sont moins nombreux qu'auparavant.

Au total le produit fiscal (hors rôles supplémentaires) progresserait en 2016 de 2,26 %, soit une croissance plus faible que la moyenne 2013/2015 qui s'établissait à 3,2 %.



Évolution des bases fiscales

La ville de Grenoble a connu pour la première fois un recul de ses bases de TH de 0,4% entre 2013 et 2014. Le dynamisme des bases (variation physique) sur cette période s'assimile à une « décroissance » avec une perte de bases de -1,3%. Cette chute « soudaine » en 2014 s'explique par la très forte hausse du montant de bases exonérées, conséquence des modifications législatives décidées par le gouvernement en 2014.

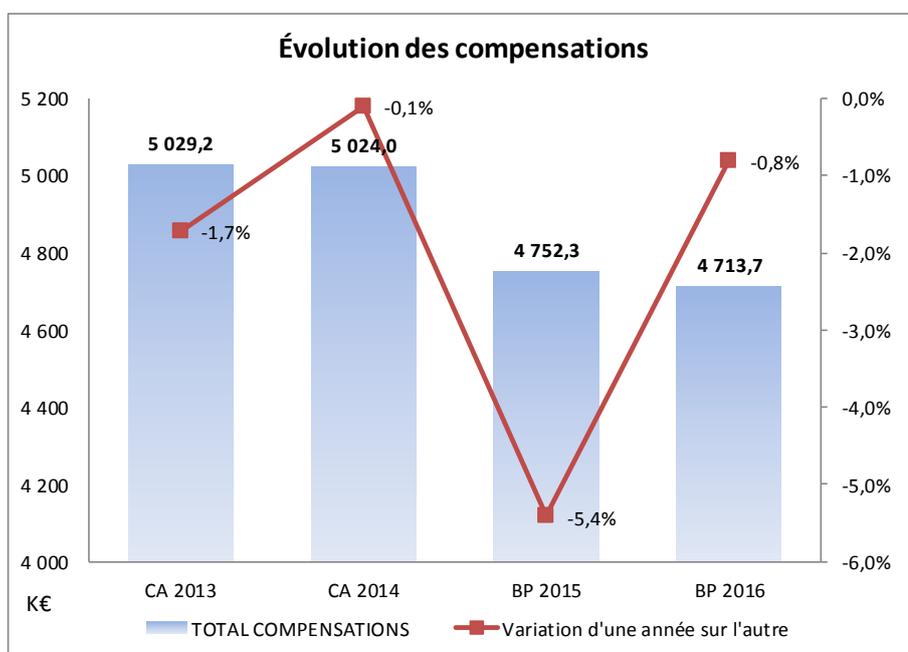
• Compensations

En milliers d'euros	CA 2013	CA 2014	BP 2015	BP 2016
TH condition modeste dont THLV	3 458,2	3 515,1	3 522,3	3 963,7
TFB condition modeste	411,3	309,7	253,9	156,2
TFB ZUS-ZFU	646,2	645,6	395,0	238,3
TFB Immeubles longue durée	513,5	553,6	581,1	355,5
TOTAL COMPENSATIONS	5 029,2	5 024,0	4 752,3	4 713,7

En 2016, les compensations de fiscalité versées par l'Etat auront diminué de 6,2% par rapport à 2013. Pour la ville de Grenoble, la baisse devrait être de 0,8% entre 2015 et 2016. Le montant estimé pour 2016 a été calculé au regard des coefficients de minoration notifiés ces deux dernières années.

Les « compensations » correspondent au remboursement par l'état de mesures d'exonérations, décidées par lui-même, sur la fiscalité ménage qui impactent la fiscalité des collectivités. Ces compensations sont malheureusement rarement complètes.

Un exemple, entre 2014 et 2015, le nombre de personnes exonérées à la TH a augmenté sans pour autant que les compensations couvrent intégralement le manque à gagner pour les collectivités (moins 80 k€ sur cette période pour la Ville de Grenoble).



- Dotations de l'Etat**

En milliers d'euros	CA 2013	CA 2014	BP 2015	BP 2016
DGF	41 815,4	39 723,2	34 558,9	29 000,0
DSU	2 583,4	2 583,4	2 583,4	2 583,4
DNP	10,4	6,9	5,5	4,4
DUCSTP	1 499,5	1 180,3	967,8	514,0
<i>Variation d'une année sur l'autre</i>	-1,8%	-5,3%	-12,4%	-15,8%
Total Dotations (en K€)	45 908,6	43 493,8	38 115,6	32 101,8

Les mesures proposées par le Gouvernement dans le cadre du redressement des comptes publics confirment la baisse des dotations engagées depuis 2010. Ainsi, la **participation au redressement des comptes publics** se poursuit : après - 1,5 Mds d'euros en 2014,- 3.67 Mds en 2015, - 3.67 Mds sont prévus au niveau national pour 2016.

Pour la ville de Grenoble cela se traduit par une nouvelle baisse de sa dotation forfaitaire de 5,6 M€ entre 2015 et 2016, soit plus de 13 M€ cumulés par rapport à 2013.

Depuis 2013, la DGF a perdu 30% de son montant.

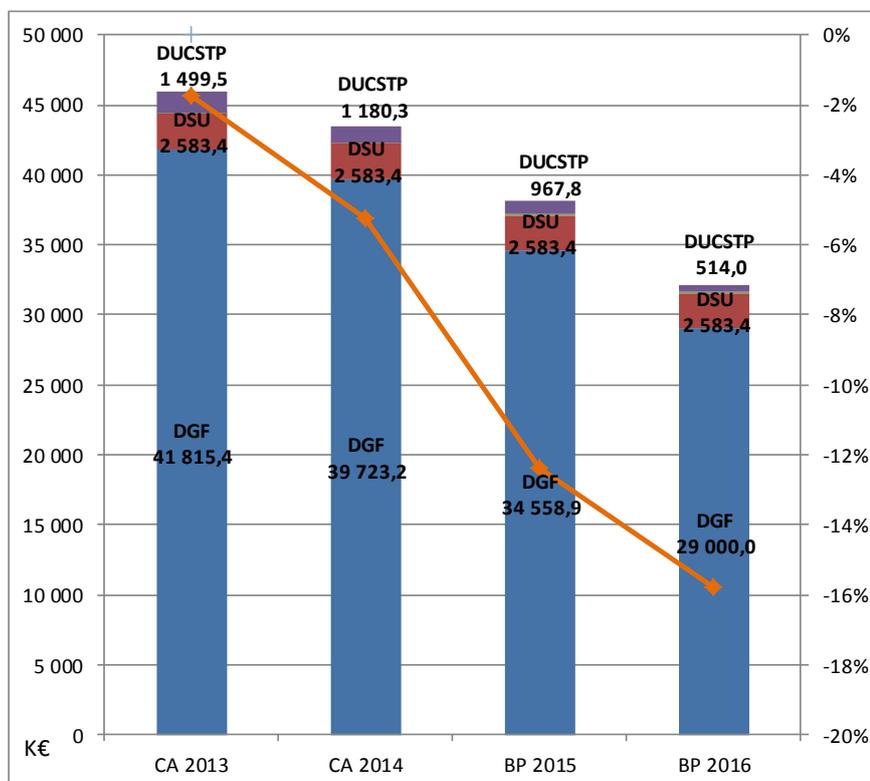
A compter du 1^{er} janvier 2017, selon l'article 58 du PLF 2016, la dotation forfaitaire des communes (DGF) devrait être rénovée avec trois nouvelles composantes :

- une dotation de base,
- une dotation de ruralité,
- une dotation de centralité.

Ce projet devrait être voté dans la Loi de finances 2016 avec une mise en dés application sur l'exercice 2017.

Le gouvernement a décidé de maintenir en 2016 à son niveau de 2015 le montant de la **DSU** (dotation de solidarité urbaine) et de la **DSR** (dotation de solidarité rurale) versé aux collectivités.

La **Dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle (DUCSTP)**, intégrée dans l'enveloppe normée au titre des compensations, est en baisse constante. Pour 2016, la recette attendue est estimée à 514 K€, soit quasiment trois fois moins (baisse de 62% en trois ans) qu'au CA 2013 (1 499 K€).



• Dotations Métropole

En vertu du principe de neutralité financière des transferts de compétences, la CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées) a été missionnée pour évaluer leur montant et se prononcer sur l'impact des transferts de charge sur les attributions de compensation des communes.

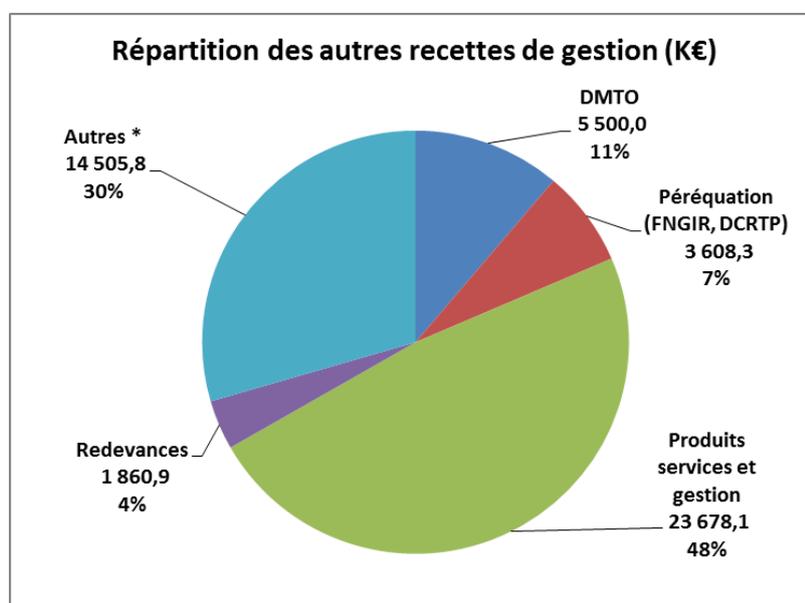
Le rapport de la CLECT soumis au vote du conseil municipal le 11 décembre 2015, retient différents critères pour évaluer le montant des charges et des recettes transférées par compétence et par équipement.

La CLECT propose pour la ville de Grenoble une baisse de **l'attribution de compensation** de 12,91 M€, soit une baisse de 27% de son montant 2015. Pour mémoire, l'attribution de compensation perçue avant correction des transferts induits par le passage en Métropole était égale à 44,77 millions d'euros. Elle devrait donc se situer à 31,86 M€ en 2015 sans prise en compte du « reversement Allibert ».

Cette baisse de l'attribution de compensation sera notamment compensée par des baisses équivalentes entre dépenses et recettes de fonctionnement, comme d'investissement, et notamment par une baisse des charges de personnel de 8,83 M€ à périmètre constant.

Il n'est pas prévu à ce jour pour l'année 2016 de révision de l'enveloppe de la **Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)** d'un montant de 7,2 M€.

- **Autres recettes de gestion**



**Compte tenu des sommes en jeu et de la diversité de ce panier de recettes, le détail est fourni en annexe.*

Le produit des autres recettes de gestion a été estimé à la baisse de 1,6 % par rapport à l'inscription budgétaire 2015. Une fois neutralisé l'ensemble des modifications de périmètre, la baisse de ces autres recettes de gestion apparaît comme étant inférieure à 0,57 M€.

Le détail des autres recettes sont fournies en annexe. Ces autres recettes intègrent en 2016 des produits financiers en augmentation car la ville de Grenoble devrait mobiliser après de ses SEM et SPL des dividendes au vu des résultats de leurs activités connexes hors délégations de service public.

Les principales recettes de gestion sont détaillées ci-après :

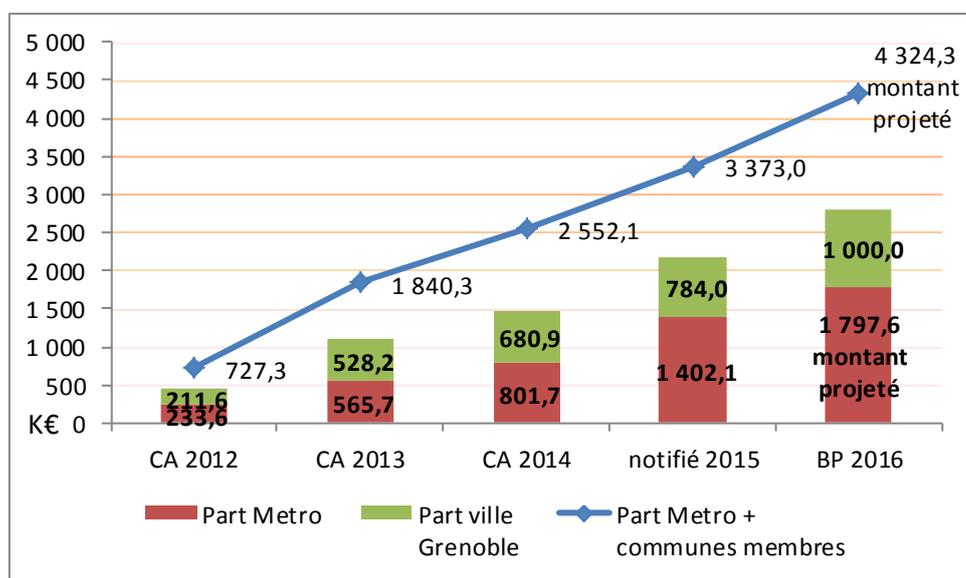
○ **Péréquation**

En milliers d'euros	CA 2013	CA 2014	notifié 2015	BP 2016
DCRTP	1 243,5	1 243,5	1 243,5	1 243,5
FNGIR	2 364,8	2 364,8	2 364,8	2 364,8
FPIC (prélèvement)	- 528,2	- 680,9	- 784,0	- 1 000,0
TOTAL	3 080,08	2 927,42	2 824,31	2 608,29

La **dotation de compensation de la taxe professionnelle (DCRTP)** et le **fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)** sont figés depuis 2011. La DCRTP, ainsi que le FNGIR constituent des recettes de fonctionnement. Le prélèvement du FPIC constitue quant à lui une dépense de fonctionnement. Le FPIC constituant un élément de la péréquation mis en place par l'Etat suite à la réforme de la taxe professionnelle, il a été fait le choix de l'intégrer à cette présentation du dispositif péréquateur pour la Ville.

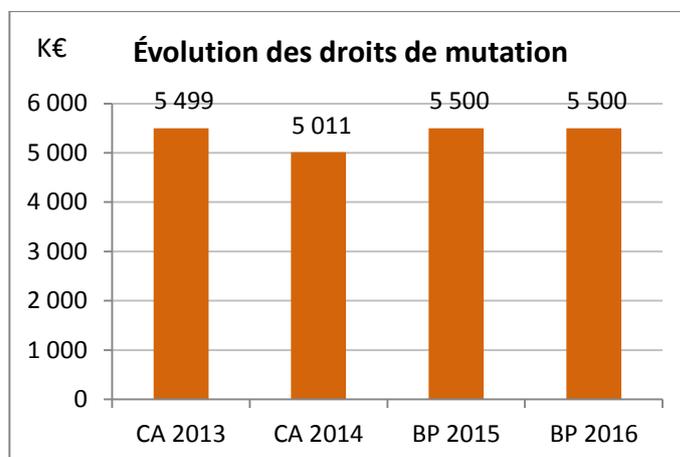
Le **Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)** assure une péréquation entre collectivités (communes et intercommunalités) sur la base de critères, dont principalement le potentiel financier, permettant de déterminer les collectivités bénéficiaires et contributrices. La Métro et par conséquent la ville de Grenoble sont contributeurs au FPIC avec le choix d'appliquer les principes « de droit commun » pour sa répartition. La montée en charge de ce dispositif devrait se poursuivre en 2017.

Le dispositif est monté en charge à partir de 2012 de la manière suivante :



○ **DMTO (droits de mutation à titre onéreux)**

Le produit des droits de mutations à titre onéreux (DMTO), produit par nature lié à la conjoncture du marché de l'immobilier (baisse du prix des biens et/ou du nombre de transactions) est relativement stable depuis 2013.

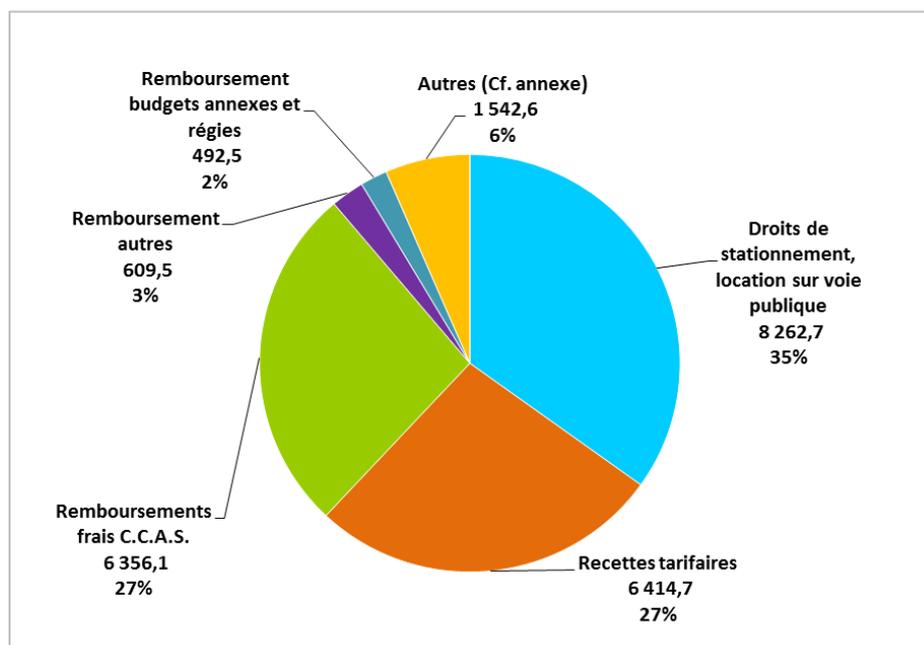


La prévision budgétaire 2016 est prudente et prend en compte la très forte corrélation de cette taxe avec le marché immobilier qui est stable dans l'ensemble, elle intègre notamment la variation des flux financiers constatés jusqu'à présent en 2015 ainsi qu'une prudence liée à la tendance du marché immobilier constatée sur l'ensemble du territoire français.

Variation des prix de vente immobilières entre 2014 et 2015	Logements anciens		Appartements anciens		Maisons anciennes	
	3 mois	1 an	3 mois	1 an	3 mois	1 an
France métropolitaine	-0,60%	-2,80%	-0,80%	-3,10%	-0,50%	-2,60%
Ile-de-France	0,60%	-2,60%	-0,80%	-3,00%	-0,30%	-1,90%
Province	-0,70%	-2,90%	-0,80%	-3,20%	-0,60%	-2,70%

Variation sur 3 mois : évolution entre les 1er et 2eme trimestres 2015. variation sur 1 an : évolution entre le 2eme trimestre 2014 et le 2eme trimestre 2015. Indices Notaires -Insee

○ *Produits services, domaine et ventes diverses*



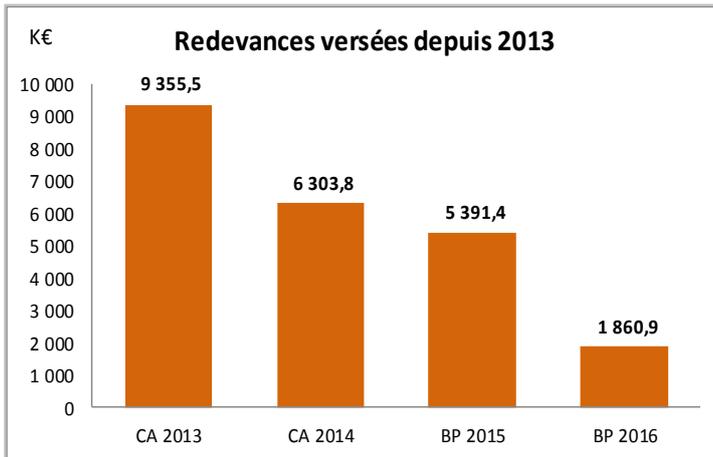
Recettes tarifaires

	BP 2015	BP 2016
Recettes tarifaires (K€)	7 013,1	6 414,7
Redevances et droits des services à caractère culturel	2 339,2	1 794,8
Redevances et droits des services à caractère sportif	811,0	841,0
Redevances et droits des services à caractère loisirs	5,3	5,3
Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	3 745,3	3 665,3
Autres prestations de services	112,3	108,4

Elles recouvrent l'ensemble des cotisations, droits d'inscription et droits d'entrée payés par les citoyens. L'ensemble de ces activités représente un montant de recettes de 6 414,7 K€ en 2016.

La baisse des recettes tarifaires du secteur culturel s'explique par notamment par le changement de modèle économique du théâtre (baisse de recettes en partie compensée par une baisse des dépenses), la nouvelle grille tarifaire du musée (gratuité des -26 ans, conditions de tarif réduit revues) et une évolution de la fréquentation (qui favorise les activités gratuite).

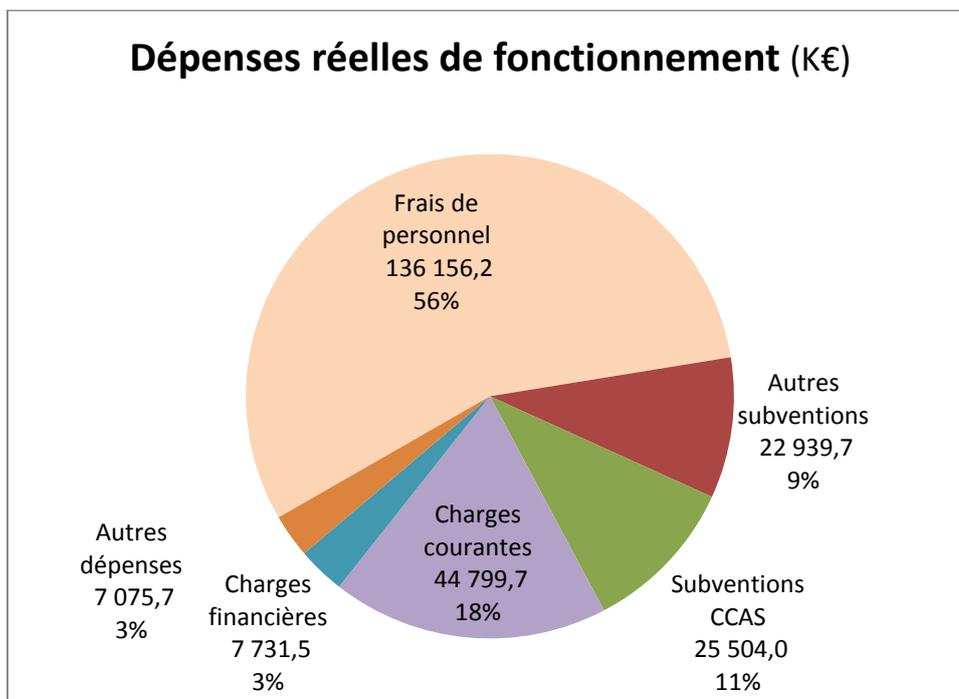
Redevances



Ces recettes comprennent les revenus des immeubles, les régies dotées de la personnalité morale, les redevances versées par les fermiers et concessionnaires et les produits divers de gestion courante. La baisse des redevances versées au profit de la ville de Grenoble est importante entre 2015 et 2016 et s'explique essentiellement par transferts de compétence à la Métropole (Redevance GEG = 3 M€, CCIAG = 0,5M€).

Dépenses réelles de fonctionnement

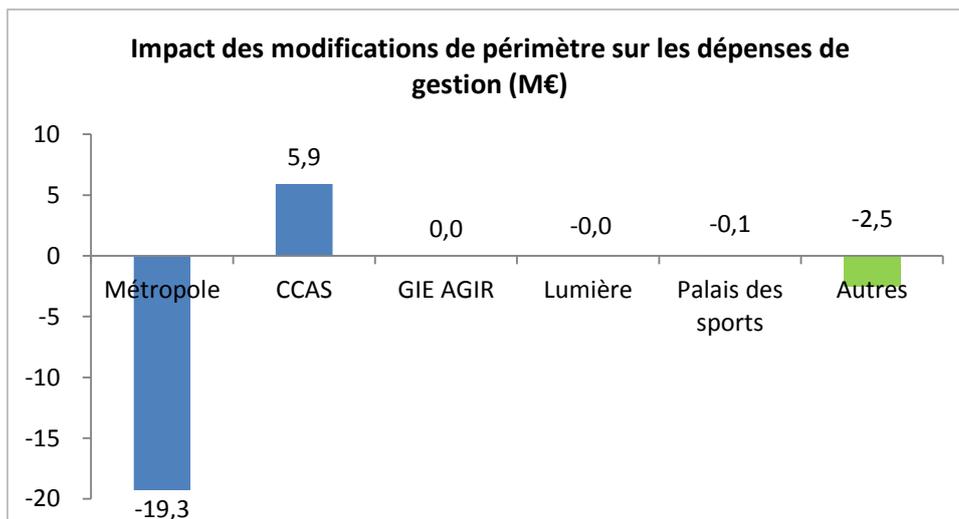
Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 244,2 M€. Pour absorber la baisse des dotations de l'Etat, il a été nécessaire de rompre avec la tendance haussière des dépenses constatée par le passé (augmentation des dépenses réelles de fonctionnement de 2 % en 2011, 5 % en 2012, 4 % en 2013, 1,5 % en 2014).



Les dépenses de gestion baissent de plus de 16 M€ entre 2015 et 2016. Comme pour les recettes de gestion, cette baisse est principalement le fait des transferts de compétence à la Métropole (-19,29 M€). Une fois isolée la hausse des charges dépenses de personnel (+5,92M€), par ailleurs compensée par une recette de refacturation au CCAS identique, la variation des dépenses de gestion liées à des choix de gestion purement liés à la ville aboutissent à une baisse des dépenses de -2,52 M€.

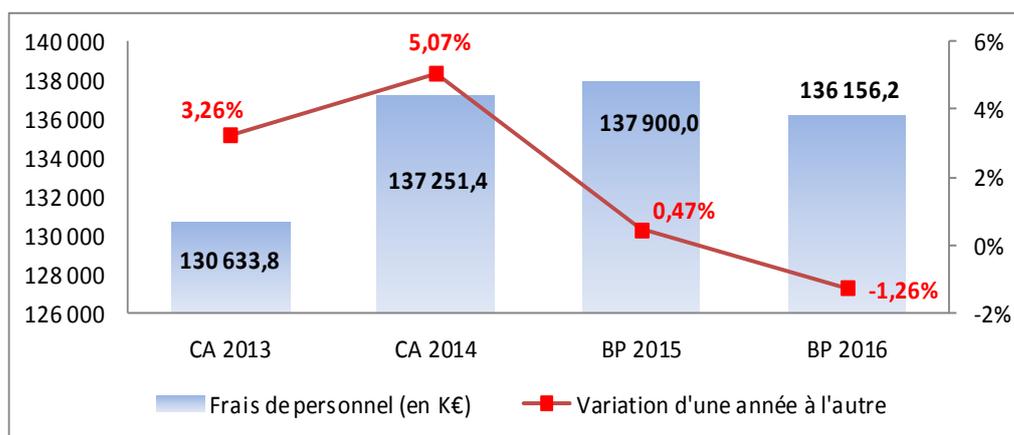
Les trois grands postes de dépenses de gestion sur lesquels un effort de maîtrise des dépenses est porté sont :

- les ressources humaines (budget constant)
- les subventions (stabilité de la subvention au CCAS et -0,7 M€ pour les subventions et participation versées)
- les autres dépenses courantes (charges à caractère général + autres dépenses) qui diminuent de 2,7 M€ après neutralisation des évolutions de périmètre.



• Dépenses de personnel

Si l'évolution de la masse salariale et des frais assimilés (chapitre 012) marque une baisse de 1,26% par rapport au BP2015, il convient de souligner que cette baisse est principalement le fait des transferts de postes vers la Métropole.



Une fois retraité l'ensemble des fluctuations liées à des changements de périmètre, à savoir :

- transfert de compétence vers la Métropole (-8,83 M€),
- mutualisation des maisons des habitants (CCAS) et des antennes de quartier (Ville) (+5,9M€),
- intégration du GIE AGIR au service commun (+1,2 M€),

il pourra être constaté que les crédits inscrits en « masse salariale et frais assimilés » pour l'année 2016 n'ont plus évolué depuis le budget supplémentaire 2014.

Le BP 2016 intègre par ailleurs, dans les dépenses de personnel, les refacturations des services communs mutualisés portés par la Métropole (3,9 M€).

Dès lors, après une hausse de la masse salariale entre 2011 et 2014 (de 12%, soit +14,5 millions d'euros), une stabilisation est amorcée depuis la seconde moitié de l'année 2014. A périmètre constant, cette stabilisation se poursuit, avec un montant inscrit au budget 2016 égal à celui du budget primitif 2015.

La stabilisation de la masse salariale a été réalisée malgré :

- la progression des cotisations retraites,
- l'augmentation mécanique des salaires due au glissement vieillesse technicité,
- La ville engagera par ailleurs la mise en place sur une année pleine de la participation aux mutuelles.

Pour se faire, l'administration a questionné son mode de fonctionnement :

- elle a favorisé les transversalités et la recherche de nouvelles organisations dans le cadre d'un dialogue social mené au sein du comité technique,
- elle a fait évoluer l'organigramme,
- elle a multiplié les mutualisations avec la Métropole (reprographie, service prévention et santé au travail, accompagnement vers l'emploi, documentation..) et le CCAS, ce qui a conduit à mutualiser au total près de 300 postes.

Comme indiqué plus haut, la construction du budget 2016 prend en compte les chantiers conduits en 2015 et en particulier le transfert de 180 agents à Grenoble Alpes Métropole, la réintégration des agents du GIE AGIR et les moyens liés à l'arrivée d'agents du CCAS dans le cadre de la direction de l'action territoriale.

• Soutien à la vie associative et au CCAS

<i>En milliers d'euros</i>	CA 2013	CA 2014	BP 2015	transferts*	BP 2016
Subventions totales	54 306,1	54 920,6	52 483,4	- 3 419,0	48 443,7
Subventions aux associations et personnes de droit privé	20 835,3	20 838,0	18 410,0	- 1 101,9	16 867,0
Autres transferts	8 773,0	8 684,2	8 676,8	- 2 317,1	6 072,7
CCAS	24 697,8	25 398,5	25 396,6		25 504,0

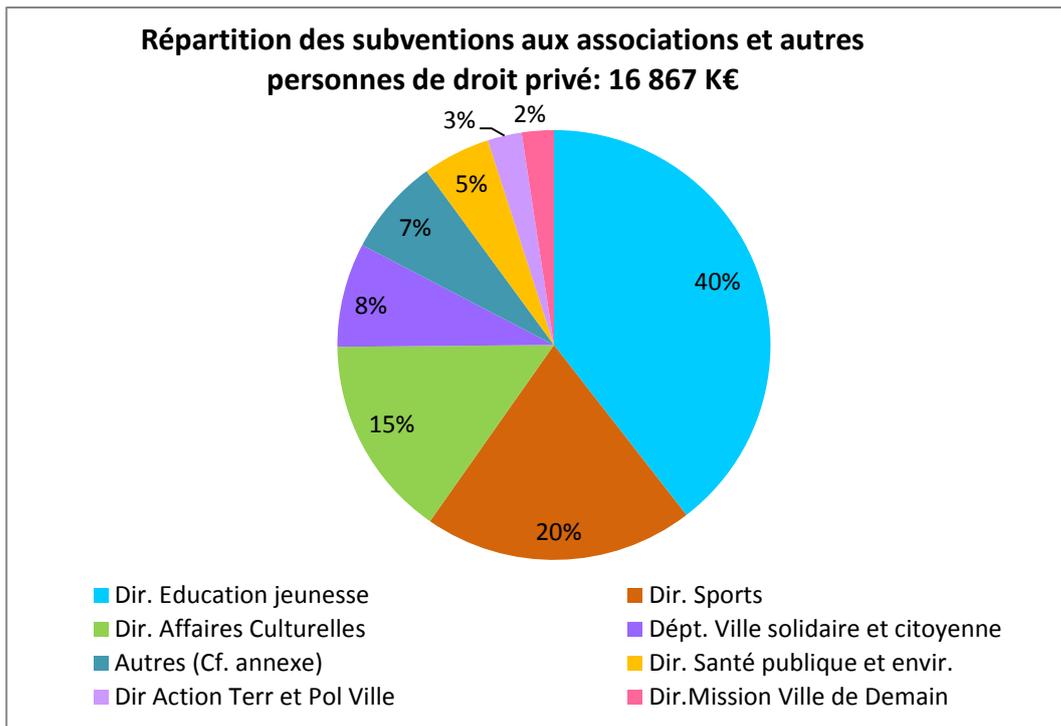
*Ces montants concernent les subventions liées aux équipements transférés : office du tourisme, ESAD (école supérieure d'art et de design),...

Une fois neutralisé les transferts à la Métropole (-3,42 M€), les subventions aux associations et autres transferts diminuent de 0,7 M€. Ainsi, comme en 2015, le budget 2016 intègre une nouvelle révision des subventions aux associations et organismes de droit privé.

Baisse des subventions aux associations et autres organismes de droit privé

La baisse des crédits liés aux transferts de compétence à la Métropole (ESAD, Office de Tourisme, SYMAA (syndicat mixte Alpes abattage), compétence développement économique, accompagnement vers l'emploi...) accentue finalement la baisse des subventions versées aux associations et autres organismes de droit privé.

Après neutralisation des transferts à la Métropole, les subventions aux associations et autres personnes de droit privé diminueront de 0,5 M€, soit une baisse globale de près de 3%.

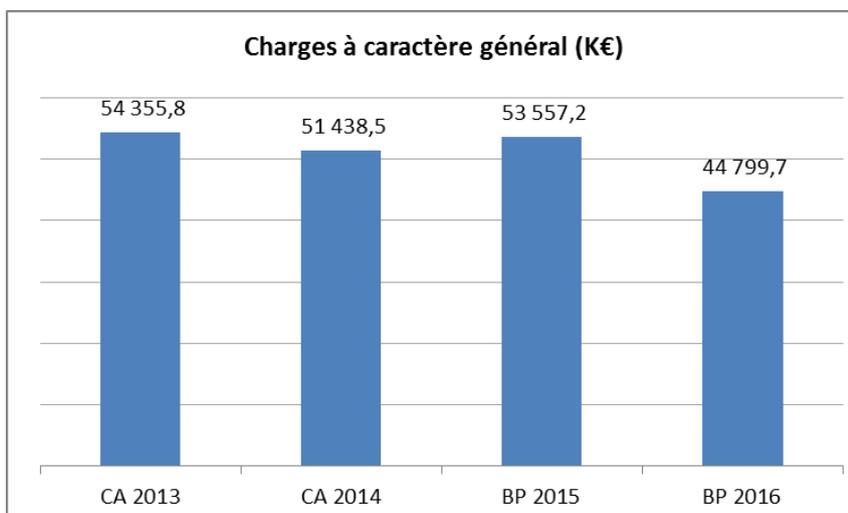


Stabilité des subventions au CCAS

Comme en 2015, la subvention versée au CCAS sera maintenue au niveau du montant 2014, soit à 25,4 millions d’euros, afin de maintenir une action sociale forte auprès des Grenoblois les plus démunis.

Des flux financiers complémentaires (+0,11 M€) seront mis en place pour permettre au CCAS de financer les transferts de charges effectués vers la ville de Grenoble en vue de la mise en place du service commun de la direction de l’action territoriale. Ces flux n’impacteront pas la subvention au CCAS. Ils viseront à refacturer au CCAS l’ensemble des charges transférées au budget principal de la ville de Grenoble, et notamment les charges de personnel transférés.

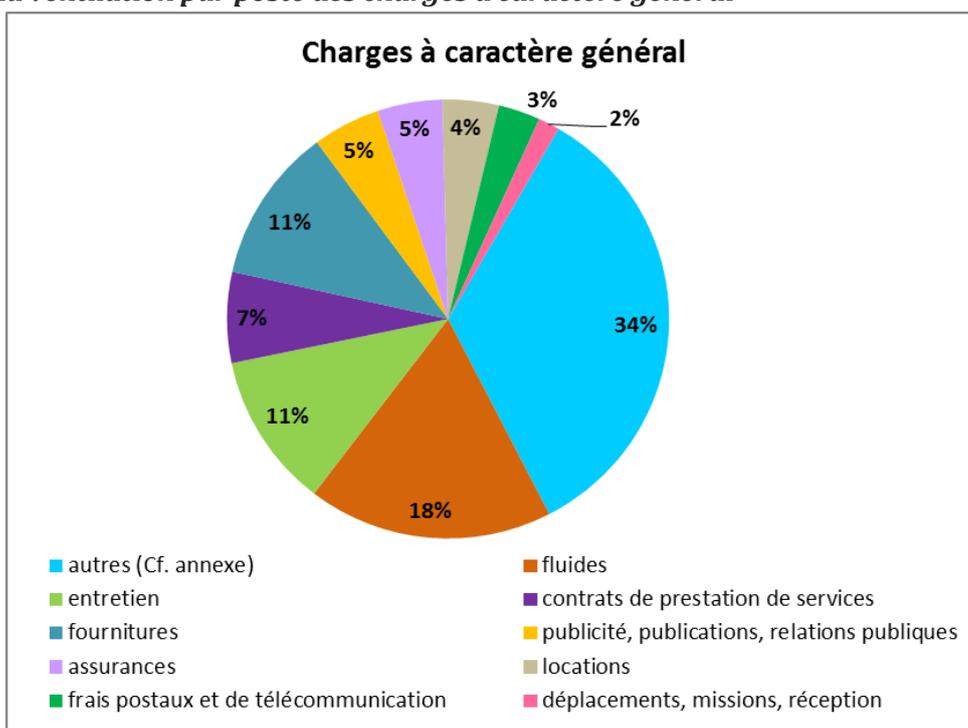
- **Charges à caractère général**



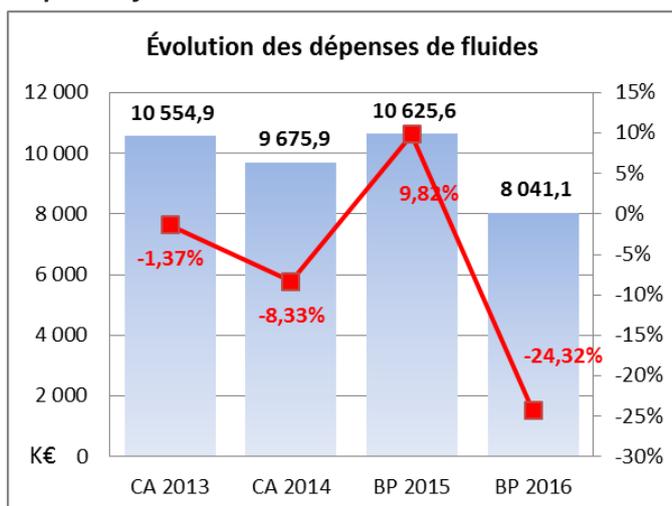
Si la prévision liée aux charges à caractère général avait augmenté en 2015, notamment à cause de la mise en place de nouveaux équipements (Belle électrique par exemple), l'année 2016 marque une baisse importante de ce type de dépense (-16,35%).

Elles diminuent fortement au BP 2016 du fait des transferts de compétences vers la métropole mais aussi grâce à l'effort demandé à chaque direction d'optimiser le plus largement possible ses enveloppes budgétaires.

Zoom sur la ventilation par poste des charges à caractère général



Dépenses fluides



Le poste des fluides (chauffage, carburant, gaz principalement) représente quasiment 1/3 des dépenses de gestion. L'estimation de ces dépenses 2016 a été faite en considérant les éléments suivants :

- transfert d'un volume de dépenses vers les budgets annexes (régie lumière et activités économiques pour le palais des sports),
- transfert d'un volume de dépenses vers la métropole (transferts de locaux et de véhicules).

Ces transferts, couplés à un effort de gestion important expliquent le recul des crédits de dépenses proposés pour les fluides.

- **Autres dépenses**

Les autres dépenses sont composées des postes suivants :

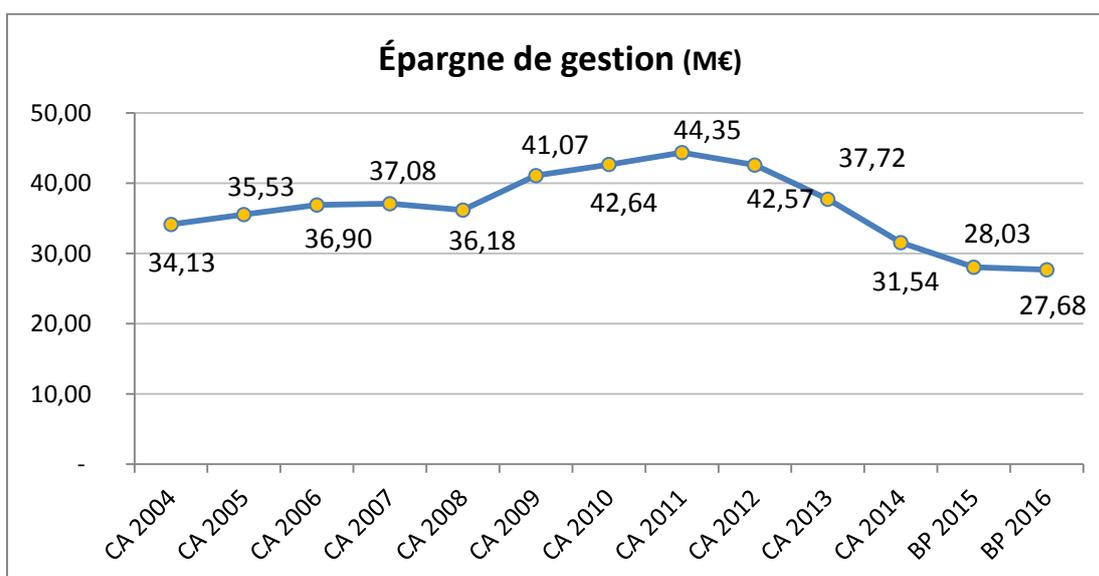
- Charges financières pour 7 732 K€
- Autres dépenses de gestion pour 7 076 K€
 - Charges exceptionnelles : 5 620 K€ (Subventions aux budgets annexes pour 4 919 K€)
 - Atténuations de produits : 1 150 K€ (FPIC pour 1 000 K€)
 - Frais de fonctionnement des groupes élus : 307 K€

Epargnes

L'épargne de gestion continue de se dégrader mais à un rythme nettement moins rapide que sur les dernières années, puisqu'elle ne baisse que d'1% entre 2015 et 2016 (moyenne des 4 dernières années : -11% par an).

En milliers d'euros	CA 2013	CA 2014	BP 2015	BP 2016
Recettes de gestion (1)	284 670,9	280 862,4	278 646,7	262 278,4
Dépenses de gestion (2)	246 954,1	249 320,9	250 613,0	234 603,3
Épargne de gestion (3) = 1-2	37 716,8	31 541,6	28 033,6	27 675,1

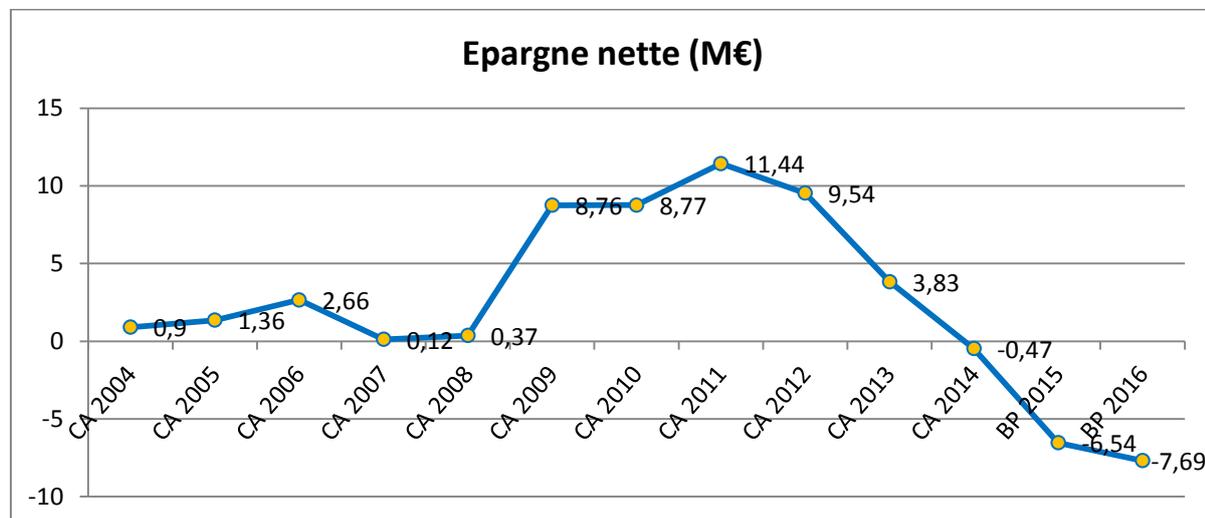
L'épargne de gestion est le résultat de la différence entre les produits de gestion (ensemble des recettes réelles de fonctionnement hors produits de gestion financière) et les charges de gestion (ensemble des dépenses réelles de fonctionnement hors charges financières, neutralisé des travaux d'investissement en régie). C'est l'épargne de fonctionnement disponible pour faire face au remboursement de l'annuité de la dette et le cas échéant pour autofinancer par des ressources de fonctionnement des dépenses d'équipement. Elle doit couvrir au minimum la charge nette d'amortissement, ainsi que les charges financières nettes. En 2016, la prévision d'épargne de gestion s'élèvera à 27,68 M€ pour des dotations aux amortissements nettes de 15,91 M€ (= dépenses - recettes du chap 42) et des charges financières nettes de 7,01 M€.



Néanmoins, cette épargne de gestion ne va pas permettre en 2016 de financer l'intégralité de la charge d'annuité de la dette puisque l'épargne nette budgétée est négative de -7,7 M€.

En milliers d'euros	CA 2013	CA 2014	BP 2015	BP 2016
Épargne de gestion (3)	37 716,8	31 541,6	28 033,6	27 675,1
Annuité de la dette (4)	33 890,6	32 008,2	34 570,8	35 365,2
Épargne nette = 3-4	1 376,5	- 466,7	- 6 537,2	- 7 690,0

Pour mémoire, l'épargne nette est le résultat de la différence entre l'épargne de gestion et l'annuité de la dette, l'annuité de la dette étant elle-même la résultante du capital de la dette à rembourser pour l'année, des charges d'intérêt de la dette déduction faite des produits de gestion de la dette pour la même année. Par conséquent, avant d'investir 1€ de dépense d'équipement, la ville de Grenoble devra en 2016 préalablement mobiliser des ressources propres d'investissement pour combler ce différentiel.



L'infléchissement des courbes de l'épargne de gestion et de l'épargne nette est le résultat de plusieurs facteurs, dont la mise en place comme en 2015, de choix forts de gestion dans un contexte de contraintes élevées.

L'impact de la Métropole apparaît comme un facteur d'évolution déterminant. La variation d'attribution de compensation (AC) proposée par la CLECT lors de sa séance conclusive du 26 novembre 2015 devrait entraîner une baisse de l'AC de 12,91 M€. Compte tenu des charges prévisionnelles identifiées dans le BP 2015 et transférées à la Métropole, cette baisse de l'AC corrélée avec les transferts de dépenses et de recettes de fonctionnement, contribue à une amélioration de l'épargne de gestion de 0,34 M€. La Métropole remboursant à la ville les intérêts de la dette récupérable, par ailleurs défalqués de l'AC, l'impact total de la Métropole sur l'épargne nette, conduit à une amélioration de celle-ci de +0,85 M€ d'épargne nette, dont 0,5 M€ dû aux intérêts de la dette récupérable.

Une fois neutralisés les impacts de la métropole, malgré la baisse des dotations de l'Etat (-6,01 M€), la dégradation de l'épargne nette se situe à -1,35 M€ par rapport au BP 2015. La ville de Grenoble est parvenue à compenser cette baisse de ressource à 78% par des choix importants de gestion (4,66 M€ d'effort).

Parmi ces choix de gestion, on peut relever les choix de :

- non augmentation des impôts locaux qui devrait générer par le biais de la revalorisation nationale des bases et des seules dynamiques physiques un produit supplémentaire de 2,68 M€,
- maintien de la masse salariale au niveau du BP 2015 (après neutralisation des impacts des services communs ville / métro / CCAS),
- diminution des autres dépenses de gestion à hauteur de -1,95 M€ (après neutralisation des impacts de la régie Lumière, du GIE AGIR et de l'intégration du Palais des Sports au sein du budget annexe activités économiques),
- diminution des transferts à hauteur de -0,72 M€.

Au final, par rapport au BP 2015, l'épargne nette se dégrade de -0,36 M€ pour se fixer à -7,69 M€.

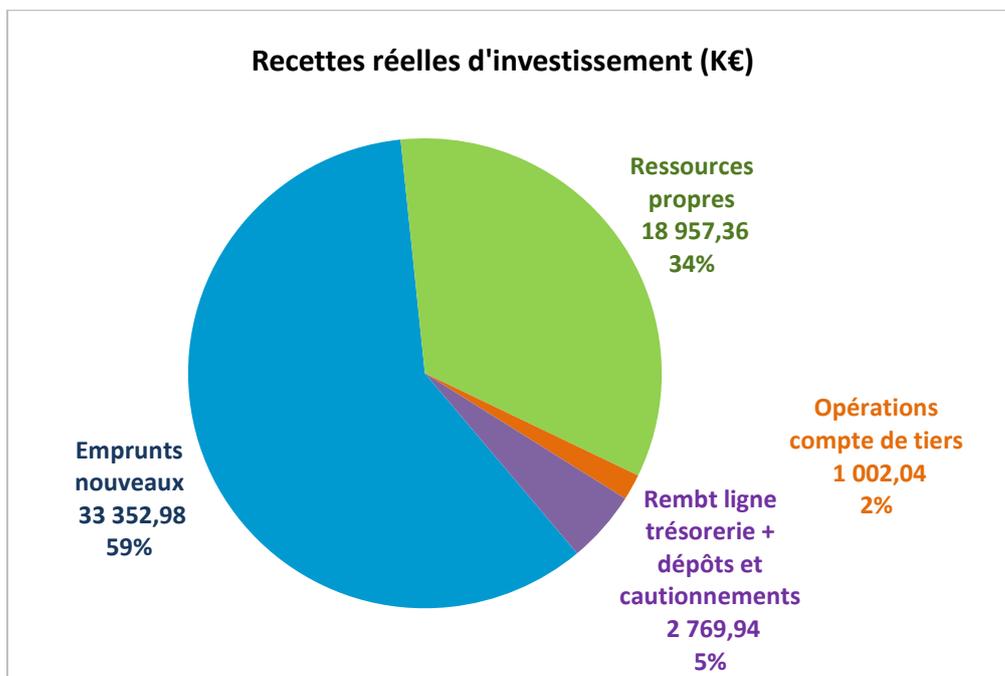
Concernant les investissements, les transferts à la métropole permettent de générer une capacité d'investissement théorique de 3,13 M€ essentiellement liée à la mise en place d'une dette récupérable envers la Métropole de 2,77 M€. Si l'on isole ce mécanisme temporaire, la capacité d'investissement supplémentaire lié au calcul des moyennes se situe à 0,36 M€.

Dès lors, une fois neutralisé les changements de périmètres, et compte tenu de l'impact théorique de la métropole en matière de dépense d'investissement hors dette récupérable (-10,53 M€), les arbitrages politiques et techniques ont conduit à une hausse de 3,88 M€ des dépenses d'investissement.

BUDGET D'INVESTISSEMENT

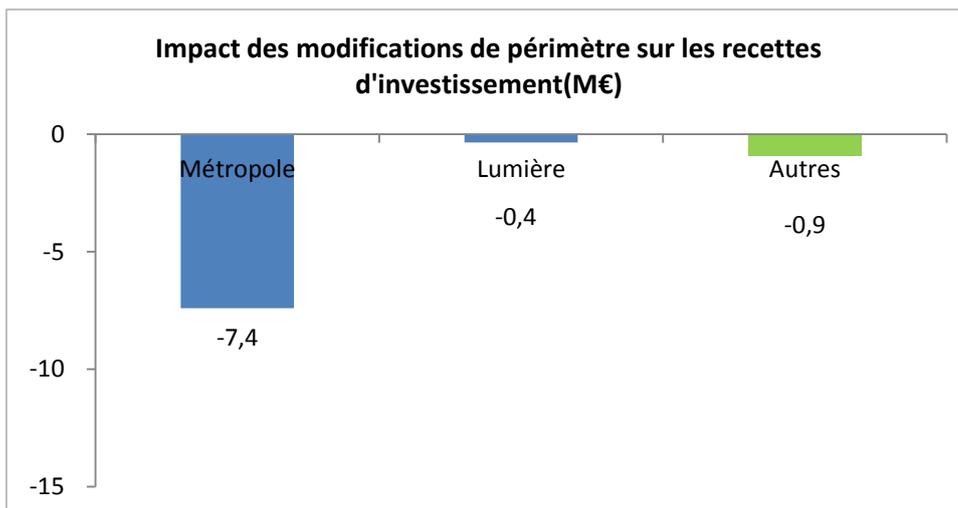
L'investissement est une clé pour tourner la ville vers les grands défis de l'avenir, pour construire une ville durable, émancipatrice, solidaire et citoyenne.

Recettes d'investissement



Les recettes d'investissement pour 2016 s'élèveront à 53,3 millions d'euros. Elles diminuent de plus de 15% en 2016 (-10,34 M€). Ce recul s'explique principalement par le transfert des différentes compétences à la Métropole (-7,40 M€) et par le retrait ou la moindre participation des financeurs aux politiques publiques.

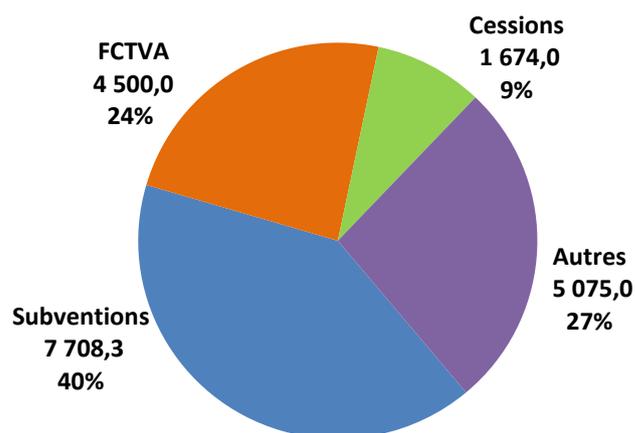
L'emprunt sera cette année mobilisé pour un montant supérieur au remboursement du capital de la dette existante dans une limite maximum de 5 M€. Concernant les autres ressources d'investissement que la ville pourrait mobiliser en 2016, outre les demandes de subventions habituelles, et les cessions immobilières et mobilières dites « courantes », la ville s'engage dans un processus d'optimisation de son patrimoine (mutualisations, rationalisations des locaux administratifs, techniques, associatifs).



Les transferts de compétences à la Métropole génèrent une diminution des ressources propres de 7,4M€ du fait, du transfert du produit des amendes de police pour 6,2 M€ environ, et, dans une moindre mesure, du transfert de subventions d'équipement. Le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) étant calculé sur les dépenses d'investissement réalisées au cours de l'exercice budgétaire 2015, les transferts à la Métropole induisent, là encore, une baisse de ces ressources. Le FCTVA 2016 devrait ainsi diminuer de 2,2 M€ dont une partie liée aux transferts métropolitains intervenus dès 2015.

En outre, compte tenu de la fin de la convention de gestion transitoire 2015 entre la ville de Grenoble et la Métropole, il est anticipé une baisse des opérations pour compte de tiers en dépenses comme en recettes. Ces recettes (du chapitre 045) passeront ainsi de 3,85 M€ à 1 M€.

- **Ressources propres**

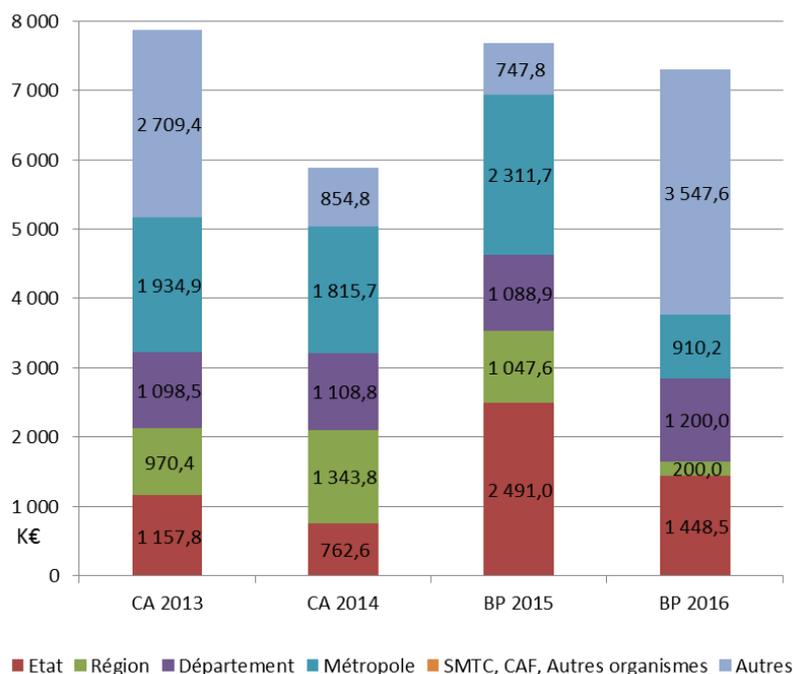


Les ressources propres représentent 18.9 M€.

Les « autres ressources propres » comprennent :

- le montant de capital liée à la dette récupérable que la Métropole remboursera à la ville de Grenoble (2,8 M€),
- le produit de la taxe d'aménagement que la ville devrait percevoir en 2016 au vu d'autorisations de construire accordées avant le 1er janvier 2015 (0,8 M€), date du transfert à la Métropole.
- les produits de cession d'actif. La ville envisagera de céder ses participations au sein des établissements dans lesquels elle est minoritaire et dont l'objet est éloigné de ses compétences.

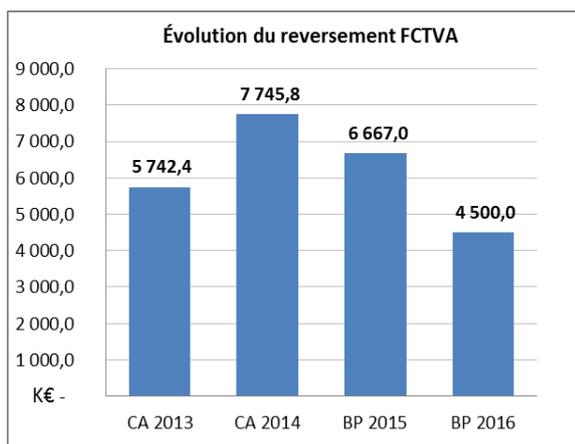
- **Subventions reçues**



Du fait des transferts, la part des participations octroyées à la Ville par la Métropole diminue logiquement significativement. La baisse de la contribution aux financements des politiques publiques s'explique donc, à la fois, par le transfert d'une partie de l'investissement à la métropole mais aussi par les difficultés financières auxquelles ces organismes sont exposés actuellement tout comme la Ville de Grenoble.

A noter dans le poste autres subventions reçues, le reversement des excédents de la ZAC de Bonne pour 3,34 M€.

- **FCTVA**



Le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) a pour objet la compensation par l'État aux collectivités locales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux, de la TVA acquittée sur leurs investissements, sur la base d'un taux forfaitaire.

Pour le calcul des attributions au titre du FCTVA sont prises en compte les dépenses d'équipement (acquisitions et travaux) des organismes locaux durant l'avant-dernière année (hors achats de terrains et subventions spécifiques de l'État perçues), pour lesquelles la TVA n'a pas pu être récupérée d'une autre manière.

L'impact des transferts à la Métropole dans la baisse de prévision de recette s'élève à 1,6 M€.

- **Cessions**

Les cessions représentent les ventes de patrimoine immobilier de la Ville. Elles permettent donc de dégager des recettes d'investissement. Les cessions sont comptabilisées en investissement au Budget Primitif (chapitre 024) et en fonctionnement au Compte Administratif (compte 775).

En 2015, le montant de cessions sur le budget primitif s'établissait à 4,5 M€. Il est prévu une recette de 1,7 M€ pour 2016.

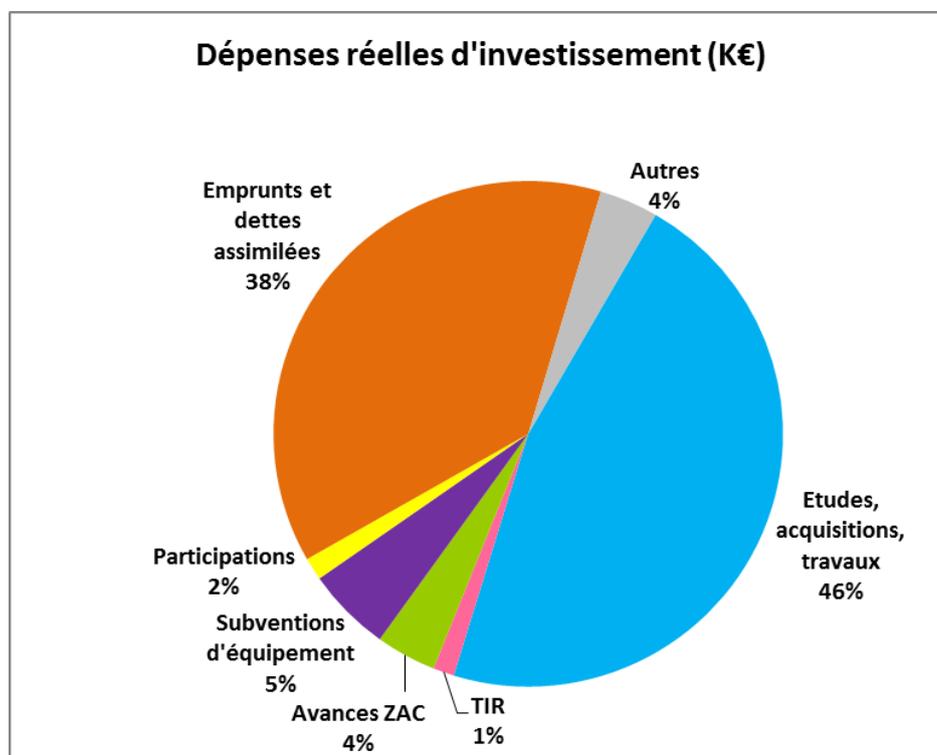
- **Emprunt**

En milliers d'euros	CA 2013	CA 2014	BP 2015	BP 2016
Emprunts nouveaux	26 399,5	32 306,2	31 000,0	33 353,0

Le recours à l'emprunt pour le BP 2016 augmentera de 2,3 M€ par rapport à l'année 2016. Si l'on compare ce nouvel encours de dette avec le remboursement du capital de la dette qui devrait échoir à la ville de Grenoble pour cette même année, c'est une augmentation de 5 M€ de l'encours de dette qui sera constatée au maximum.

Dépenses d'investissements

Les dépenses d'investissement (hors remboursement du capital de la dette et traitement comptable des crédits revolving) baisse par rapport au BP 2015 de 10,24 M€ passant de 83.3 M€ à 74.8 M€.



Les dépenses d'équipement, qui correspondent aux dépenses d'investissement hors remboursement d'emprunt et dépenses financières, baissent quant à elle de 12,1M, passant de 55,8 M€ à 43,7M€ entre le BP2015 et le BP2016.

Les transferts à la Métropole impliquent le transfert d'un niveau de dépense d'investissement de 10,54M€. Une fois isolés ces transferts, les variations liées aux opérations pour compte de tiers (équilibrées en dépenses / recettes), ainsi que celles liées à la création de la Régie Lumière et à la bascule du Palais des Sports dans le BA Activités économiques, l'investissement restant à la ville de Grenoble augmente de 3,88 M€. Il convient d'y ajouter les investissements portés par les budgets annexes, à hauteur de 10,7 M€ hors dette, qui comprennent notamment l'achat du bâtiment rue Claudel, les investissements de la régie lumière et le Palais des Sports.

- **Les opérations d'équipement**

Le montant des investissements prévu au Budget Primitif 2016 s'élève à 45,62 M€ (55,86 M€ au BP 2015). Une fois les sources de financement non communales déduites (subventions européennes, nationales, ou d'autres collectivités territoriales, cessions de patrimoine), la charge nette de ces investissements représente 33,84 M€ directement financés par la ville.

Pour 2016, il est possible de distinguer trois types d'investissement :

- ceux qui sont nécessaires pour maintenir le patrimoine communal en état et garantir la sécurité des biens et des personnes (12 M€ d'investissements nets pour la ville) ;
- ceux qui sont tournés vers le quotidien des Grenobloises et des Grenoblois (13 M€ d'investissements nets pour la ville);
- ceux qui anticipent l'avenir (8 M€ d'investissements nets pour la ville).

Par grandes thématiques

Thématique	Investissements 2016
Plan écoles et entretien	6 698 582
Autre: pôle gare, protection crues...	5 596 400
ZACs	5 094 222
Politique ville, PNRU	3 943 473
Locaux administratifs: maintenance, sécurité, conditions de travail	3 588 150
Matériel et équipement des services	3 204 825
Sport: maintenance des équipements, centre sportif Arlequin	3 040 000
Aide aux bailleurs et copropriétés	2 110 000
Stationnement: aménagement, équipement	2 068 000
Aménagements de quartier	2 032 000
Culture: locaux, patrimoines, outils	1 450 000
Locaux associatifs	1 275 000
Nature en ville	908 000
Patrimoine de Grenoble	783 200
Economie- tourisme	765 000

Par projet (ci-après les 20 projets totalisant >70% des investissements nets de la ville)

Libellé du projet	Thématique	Investissements 2016
Ecole presqu'île E.Hareux	Ecoles	3 433
Chatelet / Teisseire	PNRU/politique ville	2 337
ZAC Vigny Musset	ZAC	2 300
Pôle Echange Gare	Autre	2 190
Aménagement^t, exploitation stationnement payant sur Voirie	Stationnement	2 000
ZAC Presqu'île scientifique	ZAC	1 722
Sécurité - entretien des écoles	Ecoles	1 500
Logement social : aides aux bailleurs	Aide bailleurs	1 470
Maintenance des équipements sportifs	Sport	1 255
Informatique	Moyen services	961
Maintenance des véhicules tous services	Moyen services	935
Protection contre les crues (SYMBHI)	Autre	836
Budgets participatifs	Aménagements quartier	800
Plan école secteur 4 (Flaubert)	Ecoles	772
Reconstruction du centre sportif Arlequin	Sport	725
Politique foncière	Autre	700
Réhabilitation 24 rue Ampère	Locaux associatifs	675
Maintenance des bâtiments culturels	Culture	670
ZAC Flaubert	ZAC	660
Plaine des Sports Tennis	Sport	610
Suppression Collecte pneumatique Villeneuve	Amngt prox	600

- **Données Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (APCP)**

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes. (Article L. 2311-3 du Code général des collectivités territoriales)

La gestion en AP-CP permet un engagement sur le montant total de l'autorisation de programme en limitant l'ouverture des CP annuels au seul besoin de l'exercice.

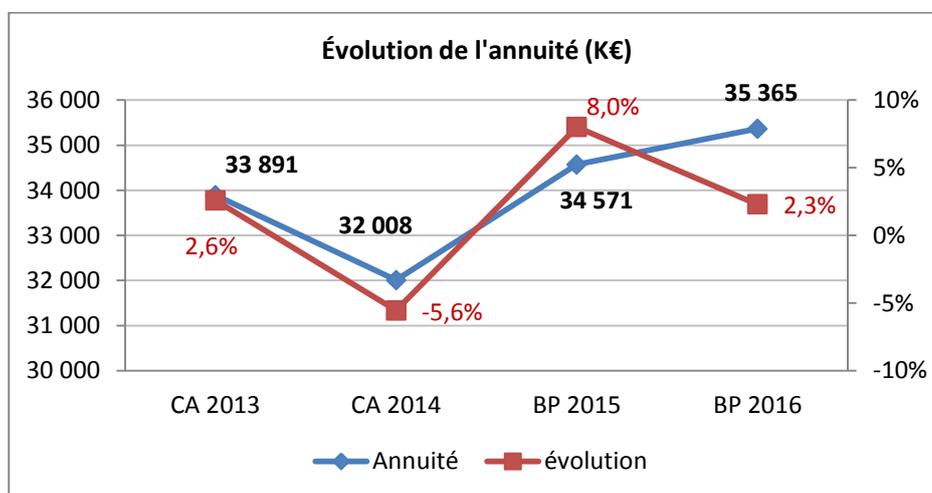
SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° OU INTITULE DE L'AP	Année de création de l'AP	AP votées exercice 2015*	Part dans le stock d'AP	CP réalisés au 31/12/2015**	CP BP 2016	Total CP restant à réaliser au-delà de 2016
AUTORISATIONS DE PROGRAMME - Commission Ville Solidaire et Citoyenne		44 416 614 €	32%	35 892 185 €	1 916 473 €	6 607 956 €
Jouhaux	2007	4 100 744 €	3%	3 253 802 €	- €	846 942 €
Mistral	2007	9 785 296 €	7%	8 998 381 €	680 000 €	106 915 €
Teisseire	2007	12 115 480 €	9%	9 110 007 €	1 000 000 €	2 005 474 €
Villeneuve	2007	18 415 094 €	13%	14 529 995 €	2 36 473 €	3 648 626 €
AUTORISATIONS DE PROGRAMME - Commission Ville émancipatrice		49 273 499 €	35%	37 235 836 €	4 023 082 €	7 943 068 €
Construction des Tennis de la Plaine des Sports	2005	11 741 803 €	8%	10 509 478 €	610 000 €	622 325 €
Groupe Scolaire Anatole France 2ème phase	2009	2 369 695 €	2%	2 321 804 €	- €	A CLOTURER
Groupe Scolaire Beauvert	2009	10 893 419 €	8%	10 828 891 €	3 000 €	61 528 €
Gymnase Ampère	2010	1 784 334 €	1%	1 760 713 €	- €	A CLOTURER
Terrain synthétique et vestiaires stade Bachelard	2014	2 175 908 €	2%	1 306 555 €	- €	869 353 €
Groupe scolaire Ernest Hareux	2015	9 912 500 €	7%	466 928 €	3 310 082 €	6 135 490 €
Salle de musiques amplifiées	2006	10 395 840 €	7%	10 041 468 €	100 000 €	254 372 €
AUTORISATIONS DE PROGRAMME - Commission Ville durable		34 090 746 €	24%	31 141 932 €	12 000 €	764 351 €
ORI Croy Chasnel - Pierre Bucher	2005	5 346 961 €	4%	5 346 961 €	- €	A CLOTURER
Projet Bastille	2003	4 353 903 €	3%	4 295 502 €	- €	A CLOTURER
ZAC Teisseire / JO - BP	2004	4 798 325 €	3%	4 720 339 €	12 000 €	65 986 €
ZAC Europe 1 et 2	2004	5 333 434 €	4%	3 779 703 €	A CLOTURER	A CLOTURER
ZAC Vigny Musset	2004	2 284 795 €	2%	1 724 464 €	A CLOTURER	A CLOTURER
Construction du pavillon de la mobilité Cambridge - ZAC Presqu'île	2013	348 852 €	0%	348 852 €	- €	- €
Parkings silos Villeneuve	2013	11 624 477 €	8%	10 926 112 €	- €	698 365 €
AUTORISATIONS DE PROGRAMME - Commission Ressources		505 051 €	0%	505 050 €	- €	- €
Centre d'appels	2010	505 051 €	0%	505 050 €	A CLOTURER	A CLOTURER
AUTORISATIONS DE PROGRAMME - Commission Métropolitaine		12 587 687 €	9%	11 789 616 €	- €	798 071 €
Cémoi : Aménagement intérieur des locaux	2012	787 687 €	1%	721 384 €	- €	66 303 €
Alpeppo : Programme de travaux d'investissement	2008	11 800 000 €	8%	11 068 232 €	- €	731 768 €
TOTAL		140 873 597 €	100%	116 564 619 €	5 951 555 €	16 113 446 €

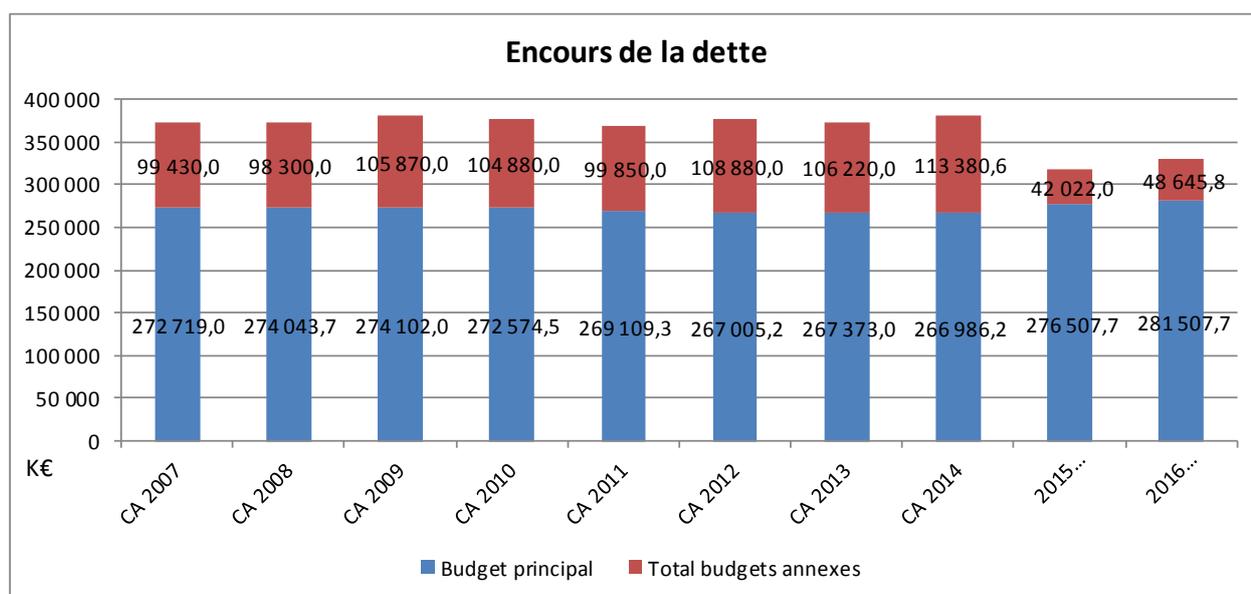
*Le montant de l'AP correspond au dernier montant voté en tenant compte des révisions effectuées au titre de l'exercice 2015.

** Il s'agit d'une estimation des montants cumulés réalisés au 23/10/2015.

- **Le remboursement de la dette**



L'annuité de la dette correspond à la somme du remboursement en capital des emprunts (investissement) et des frais financiers nets (fonctionnement).



L'encours de dette du budget principal devrait se situer proche de 281,5 M€, contre 276,5 M€ en 2015. Soit une hausse potentielle de +1,8% entre 2015 et 2016, contre une augmentation +3,56 % entre 2014 et 2015, cette dernière année intégrant un report d'emprunt lié à des reports d'investissements 2014 (5,59 M€).

Soit pour le budget principal un encours de dette de 1 748 € par habitant (1754 € en 2008 – point haut des 10 dernières années).

En agrégeant l'ensemble des encours de dette de la ville (Budget principal et budgets annexes), cet encours de dette devrait se situer à un niveau de 330,15 M€ contre 318,53 M€ en 2015, soit une hausse de 3,6% environ.

Si l'on agrège l'ensemble des budgets (Budget principal, budgets annexes et régie Lumière), l'encours de dette de la ville de Grenoble après transfert d'emprunts vers la Métropole (50,3 M€ stationnement, 21,2 M€ économie, 25,1 M€ eau) devrait s'élever à 330,15 M€ fin 2016 contre 318,53 M€ fin 2015, soit une hausse de + 3,6% fortement marquée par le financement nécessaire à l'acquisition d'un bâtiment à usage de bureaux rue Paul Claudel en vue de regrouper de nombreux services de la ville. Sans le financement lié à cette opération, la variation globale de l'encours de dette serait potentiellement de +1,45 %.

	En euros	BP 2016
Remboursement en capital	Capital remboursé (comptes 1641, 16818 et 16441)	27 372 975,00
	Anticipation du remboursement du capital de l'emprunt obligataire	980 000,00
	Emprunts remboursés par anticipation et non refinancés (compte 1641 ordre)	0,00
Frais financiers	Intérêts	8 050 477,00
	ICNE	-318 979,00
	Produits financiers	-719 300,00
	TOTAL	35 365 173,00

ANNEXES

ANNEXE 1 - Ratios réglementaires

Les villes et groupements de plus de 10 000 habitants doivent présenter des données synthétiques sur leur situation budgétaire.

	En euros par habitant	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	BP 2015	BP 2016	Strate
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population ¹ Mesure du service rendu	1 461	1 542	1 612	1 654	1 629	1 516	1 343
2	Produit des impositions directes / population Mesure l'importance des recettes émanant du contribuable grenoblois	763	789	819	827	835	848	593
3	Recettes réelles de fonctionnement / population Mesure des moyens financiers	1 684	1 757	1 801	1 792	1 747	1 633	1 427
4	Dépenses d'équipement brut / population Mesure l'effort d'équipement	285	319	344	302	255	216	338
5	Encours de la dette / population Mesure l'ampleur de l'endettement	1 688	1 676	1 690	1 687	1 669	1 717	1 176
6	Dotation Globale de Fonctionnement / population Mesure la principale des dotations de l'état versée aux communes	286	282	281	267	232	196	264
7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement Mesure relative des charges de personnel	52,7%	51,2%	50,7%	52,43%	52,9%	55,75%	52,35%
8b	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi ³ Mesure la pression fiscale relative pesant sur les contribuables grenoblois	3,3%	2,9%	4,1%	4,42%	4,4%	4,42%	
9	Dépenses réelles de fonct.+ amortissement du capital de la dette / recettes réelles de fonct. ⁴ Mesure la marge de manœuvre relative pour dégager de l'autofinancement	95,7%	96,6%	98,7%	102,03%	102,3%	103,64%	101,54%
10	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement ⁴ Mesure du poids relatif de l'investissement dans le budget	16,9%	18,2%	19,1%	16,84%	14,6%	13,21%	23,69%
11	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement Mesure le poids de la dette par rapport aux recettes courantes	100,2%	95,4%	93,8%	94,15%	95,5%	105,14%	82,41%

Notes :

- **Tous ratios :** la population utilisée est celle de l'INSEE donnée par la fiche DGF de l'année n-1 : 159 307 pour 2012 (population 2011), 158 221 pour 2013 (population 2012), 158 249 pour 2014 (population 2013), 159 953 pour 2015 (population 2014), 161 071 pour 2016 (population 2015)
- **Ratio 8bis :** formule = (produits des impositions directes Ville + Métro) / [(potentiel fiscal 4 taxes - CPS n-1)*(pop Ville/pop Métro)]
Avec « Potentiel fiscal »: définit d'après la fiche DGF de l'année n-1.
- **Ratio 10 :** L'amortissement de la dette intègre un remboursement anticipé de capital de 1,5 M€ en 2010.
- **Ratio 5 et 11 :** L'encours de la dette métropolitaine récupérable n'a pas été déduit de l'encours de la dette servant au calcul du ratio

Données de référence :

	BP 2015	BP 2016
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	260 551 204	244 206 759
DRF hors charges transférées en inv. (ratios n°1 et 9)	259 051 204	242 334 759
Produit des impositions directes	133 598 385	136 606 000
Recettes réelles de fonctionnement (hors cessions)	279 469 890	262 997 691
Dépenses d'équipement (20 21 23 sauf 204)	40 784 923	34 738 571
Encours de dette	266 944 018	276 507 650
DGF (dotation forfaitaire + DSU)	37 142 267	31 583 395
Dépenses de personnel	137 900 000	136 156 161
Amortissement du capital de la dette	26 948 703	28 352 975
Potentiel fiscal 4 taxes N-1	195 742 037	193 308 932
Population (INSEE) N-1	159 953	161 017
Produit 3 taxes Ville + Métro N		
Travaux d'investissement en Régie (TIR)	1 500 000	1 872 000
Cessions	4 568 150-	1 674 000
Potentiel fiscal 4 taxes N-1		
Population DGF N-1	161 786	163 063

ANNEXE 2 - Budgets annexes

K€	Activités économiques	Cuisine Centrale	Locaux culturels	Mistral Eaux Claires	Self Clemenceau	Teisseire jeux Olympiques	Total	Régie Lumière
FONCTIONNEMENT								
Recette de gestion	4 994,9	6 761,6	1 700,0	250,5	1 096,7	57,2	14 860,9	2 416,8
Dépenses de gestion	2 878,6	6 479,4	699,0	245,3	1 033,4	36,2	11 371,9	2 341,6
EPARGNE DE GESTION	2 116,3	282,2	1 001,0	5,2	63,3	21,0	3 489,0	75,2
Annuité de la dette								
Frais financiers nets	2 449,9	380,2	1 367,0	5,7	3,7	21,2	4 227,7	105,0
Remboursement Emprunts	618,9	109,2	366,0	0,4	0,4	0,2	1 095,1	35,0
EPARGNE NETTE	-	333,6	-	366,0	59,6	0,2	738,7	29,8
INVESTISSEMENT								
Recettes d'investissement	8 009,0	48,8	200,0	-	-	-	8 257,8	2 088,7
Emprunts	7 640,0	40,0	100,0	-	-	-	7 780,0	2 058,7
Autres recettes (hors excédent reporté)	369,0	8,8	100,0	-	-	-	477,8	30,0
Dépenses d'investissement	10 126*	331,0	1 201,0	5,3	63,3	21,0	11 747,6	2 162,5
Dont dépenses d'équipement	8 275,0	60,0	200,0	-	60,0	-	8 595,0	2 092,5

*Dont 165 "Dépôts et cautionnements reçus" 20 K€

- **Budget annexe Stationnement**

La ville de Grenoble ne votera pas de budget annexe du stationnement compte tenu de la clôture de ce budget en 2015 suite au transfert de la compétence à la Métropole.

- **Budget annexe Cuisine centrale**

Ce budget annexe s'équilibre à 6,8 M€ en section de fonctionnement et à 0,4 million d'euros en section d'investissement.

Si la masse salariale devrait rester constante à environ 2,2 M€, comme en 2015, les achats de produits alimentaires connaîtront une augmentation (2,8 M€, soit environ +5 %) pour faire face à l'augmentation du nombre de repas produits pour les scolaires, et pour l'achat supplémentaire de produits issus de l'agriculture biologique. Pour autant, cette augmentation sera inférieure aux prévisions de production de repas (+8 %) pour faire face notamment à l'augmentation de la fréquentation des restaurants scolaires.

L'achat de repas par le budget principal augmentera de près de 0,27 M€ par rapport à 2015. Les dépenses d'investissement prévues à hauteur de 0,06 M€ comprendront exclusivement les dépenses d'acquisition de matériels et les travaux de maintenance. Ce budget devrait connaître un désendettement d'environ 0,23 M€.

- **Budget annexe self Clemenceau**

Ce budget retrace les activités de restauration administrative du Self Clémenceau à destination des agents de la ville de Grenoble principalement, et d'autres établissements. La subvention exceptionnelle en provenance du budget principal augmentera de 0,02 M€ la masse salariale restant stable à 0,53 M€.

- **Budget annexe Locaux culturels**

Ce budget intègre depuis quelques années l'opération Salle de Musiques Amplifiées – La Belle Electrique, équipement culturel inauguré début 2015.

Par ailleurs la MC2, réceptionnée en septembre 2004, fait l'objet de travaux réguliers (grosses réparations et entretien), à la charge de la ville de Grenoble propriétaire des lieux, qui nécessitent des lignes de crédits en investissement (0,1 M€). L'EPCC verse un loyer de 1,7 M€ hors taxes (inchangé par rapport aux années précédentes) permettant de couvrir les annuités d'emprunt et d'équilibrer le budget.

- **Budget annexe Activités économiques**

Ce budget annexe correspond à une compétence en grande partie transférée à la Métropole au 1er janvier 2015.

La subvention exceptionnelle d'équilibre en provenance du budget principal devrait augmenter de 0,6 M€ à périmètre constant, c'est-à-dire une fois neutralisé l'impact des transferts à la Métropole. Ce besoin de financement supplémentaire est lié à la décision de non refacturation de la taxe foncière à la SEM Alpexpo.

Depuis la décision modificative de juillet 2015 figure dans ce budget l'équipement évènementiel Palais des Sports. Si l'équilibre des dépenses et des recettes ne devrait pas varier entre le prévisionnel 2015 et le BP 2016, il convient de noter que les dépenses d'investissement seront moindres.

Enfin, ce budget intègrera la possibilité d'une acquisition immobilière importante. En effet, la Ville envisage d'acheter un nouveau bâtiment afin d'y installer à terme nombre de ses services administratifs. Cette opération permettra de libérer plusieurs bâtiments en vue de cessions ultérieures. Ce projet permettra par ailleurs une optimisation des consommations énergétiques. Il permettra par ailleurs d'éviter d'engager dans le futur des travaux de rénovation importants compte tenu de l'état des locaux qui devraient être libérés. Cette opération sera imputée provisoirement au Budget Annexe Activités Economiques afin de pouvoir louer le bâtiment dont l'achat est envisagé à la société qui l'occupe actuellement jusqu'à son départ. L'acquisition serait financée intégralement par emprunt.

Ce budget s'équilibre environ à 5,1 M€ en fonctionnement, ainsi qu'à 10 M€ en investissement.

- **Budget annexe Mistral-Eaux Claires**

Les dépenses inscrites au budget 2016, soit environ 0,25 M€, permettront de terminer cette opération. Elles sont financées par une vente de terrain.

- **Budget annexe Teisseire-Jeux Olympiques**

Intégrée au projet de renouvellement urbain du quartier Teisseire, cette opération prévoyait entre autres la viabilisation des terrains à construire (construction de 400 logements par différents promoteurs), l'aménagement des espaces publics avec entre autres la création d'un parc urbain sur le terrain de l'ancienne usine Schneider.

Il est à noter que cette opération est financée en partie par le budget principal (voiries principales) et en partie par le budget annexe (lots commercialisés). Les dépenses inscrites au BP 2016 devraient permettre de clôturer cette opération.

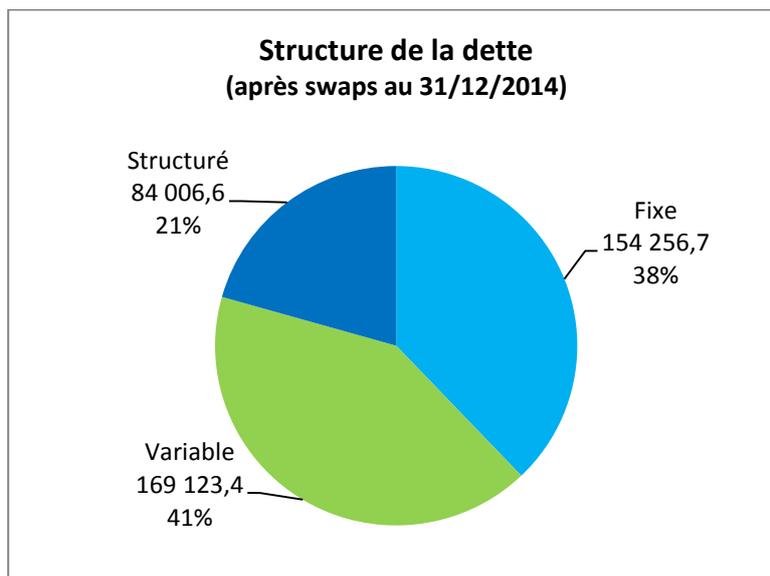
- **Régie Lumière**

L'année 2016 sera la première année d'existence du budget de la régie à autonomie financière sur une année complète. Ce budget s'équilibrera à hauteur de 2,4 M€ en section de fonctionnement, avec des réductions similaires du budget principal compte tenu du transfert des dépenses du budget principal vers le budget de la régie à autonomie financière.

La section d'investissement s'équilibrera à hauteur 2,1 M€ financés principalement par un recours à l'emprunt.

ANNEXE 3 – La dette

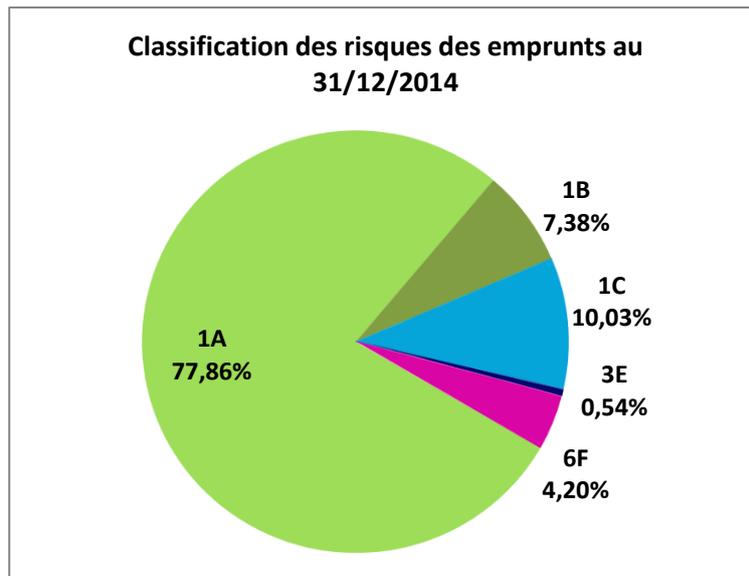
- **Structure de la dette**



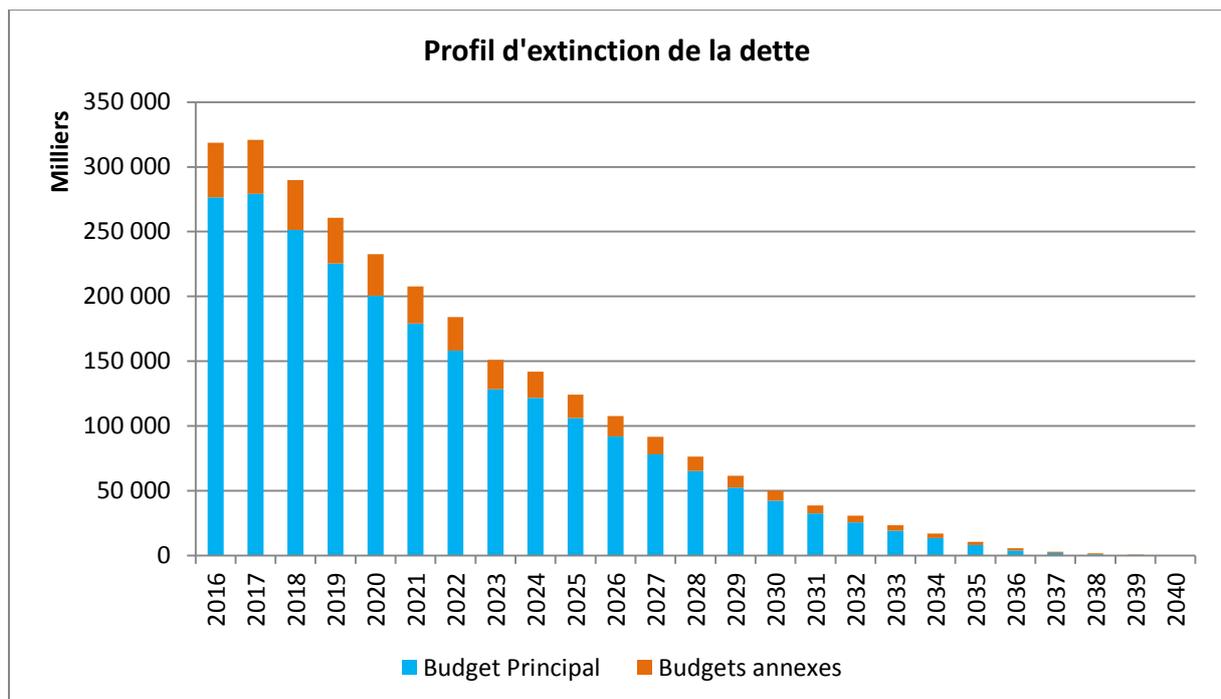
- **Classification des risques des emprunts**

L'emprunt SFIL 22005-22006 indexé sur la parité Euro-Yen a fait l'objet d'un refinancement le 01/08/2015 au taux fixe de 3,48%. Cet emprunt est désormais noté 1A. Compte-tenu de cette désensibilisation, la part de produit 6F est passée à 3,79% le 01/08/2015.

Indices sous-jacents		Structures
1	Indices zone euro	A Échange de taux fixes contre taux variable ou inversement. Échange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)
2	Indices inflation française ou inflation zone euro ou entre ces indices	B Barrière simple. Pas d'effet de levier
3	Écart d'indice zone euro	C Option d'échange (swaption)
4	Indices hors zone euro. Écart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	D Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé
5	Écart d'indices hors zone euro	E Multiplicateur jusqu'à 5
6	Autres indices	F Autres type de structure



- Profil d'extinction de la dette



- **Capacité de désendettement**

Années	Épargne de gestion	Frais financiers nets	Épargne brute	Encours de dette	Capacité de désendettement
2011	44 335,16	8 713,84	35 621,33	269 109,31	7,55
2012	42 571,55	8 329,60	34 241,96	267 005,25	7,80
2013*	37 716,76	7 858,82	29 857,94	267 372,96	8,95
2014*	31 541,56	6 347,31	25 194,25	266 986,15	10,60
BP 2015*	28 033,63	7 614,64	20 418,99	266 944,02	13,07
BP 2016*	27 675,13	7 012,20	20 662,93	276 507,65	13,38

*Ces montants prennent en compte la mise en réserve annuelle du remboursement en capital de l'emprunt obligataire.

- **Répartition par prêteurs**

Prêteurs	Encours consolidé au 01.01.2016	%	Rappel au 31.12.2014
SFIL (ex Dexia Municipal Agency)	62 728 844,26	19,69%	22,96%
Groupe Crédit Agricole	61 295 268,75	19,24%	21,07%
Caisse des Dépôts et Consignations	48 457 469,37	15,21%	10,48%
Groupe Caisse d'Épargne	34 785 932,47	10,92%	13,04%
Deutsche Pfandbriefbank AG	32 600 000,00	10,23%	6,97%
Depfa Bank - Groupe Hypo Real Estate	22 275 320,24	6,99%	6,56%
Société Générale	11 181 925,93	3,51%	6,03%
Banque Postale	9 049 983,10	2,84%	3,77%
Royal Bank of Scotland	7 458 316,10	2,34%	2,07%
NATIXIS (emprunt obligataire)*	6 860 000,00	2,15%	2,06%
Emprunts restant à mobiliser	6 028 186,00	1,89%	0,00%
AGENCE FRANCE LOCALE	4 921 483,00	1,55%	0,00%
BEI via Dexia CLF	4 013 210,20	1,26%	2,75%
BNP Paribas	2 498 741,11	0,78%	0,99%
Groupe Crédit Mutuel	2 044 690,55	0,64%	0,81%
Crédit Coopératif	1 800 000,00	0,57%	0,59%
Dexia - Crédit Local de France	432 087,68	0,14%	0,22%
Organismes de droit public	105 885,93	0,03%	0,02%
Total Général tous budgets	318 537 344,69	100,00%	100%

*L'encours au 01/01/2016 de l'emprunt obligataire tient compte de l'anticipation du remboursement de son capital remboursable in fine.

ANNEXE 4 - Détails « autres »

- **Détail « autres » recettes de gestion**

	BP 2016
Détail autres recettes de gestion	14 505,8
Produits financiers hors 768	2 026,5
Produits exceptionnels	1 149,5
Atténuations de charges	506,0
Autres taxes	4 104,9
Participations	6 718,9

- **Détail « autres » produits des services, du domaine et ventes diverses**

	BP 2016
Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 542,6
Mise à disposition de personnel aux budgets annexes, régies	330,0
Concessions cimetières (produit net)	312,0
Mise à disposition de personnel aux autres organismes	282,9
Remboursement de frais par le GFP de rattachement	199,2
Locations diverses (autres qu'immeubles)	170,5
Travaux	96,8
Redevance d'occupation du domaine public communal	93,0
Produits d'activités annexes (abonnements)	27,0
Vente de marchandises	12,3
Autres redevances et recettes diverses	10,0
Ventes de récoltes	8,8

- **Détail « autres » subventions aux associations**

	BP 2016	
Détail autres subventions aux associations	1 230,7	100%
Dir des Tranquillites	284,4	23,11%
Dir de la Relation Citoyenne	252,1	20,48%
Dir Environ et Cadre de Vie	216,0	17,55%
Dir Action intern et europeene	186,9	15,19%
Dir. Urbanisme et Aménagement	92,2	7,49%
Dir. Logement Habitat et Fonci	87,3	7,09%
Dépt. Ville émancipatrice	79,1	6,43%
Dir. Vie institutionnelle	20,0	1,63%
Cabinet du Maire	10,0	0,81%
Dir. Environnement	2,6	0,21%

- **Détail « autres » charges à caractère général**

	BP 2016
Autres charges à caractère général	13 816,7
Achat de prestation de services	636,8
Charges locatives de copropriété	1 046,3
Etudes et recherches	668,3
Crédit-bail mobilier	0,2
Documentation générale et technique	162,8
Versement à des organismes de formation	562,3
Frais de colloques et de séminaires	124,0
Autres frais divers	1 556,6
Indemnités au comptable et aux régisseurs	27,7
Honoraires	392,5
Transports de biens et transports collectifs	23,1
Services bancaires et assimilés	88,0
Concours divers (cotisations...)	100,8
Frais de gardiennage	1 651,8
Frais de nettoyage des locaux	702,6
Redevances pour services rendus	0,1
Remboursements de frais aux budgets annexes et aux régies municipales	4 466,3
Remboursements de frais à d'autres organismes	39,5
Autres services extérieurs	72,1
Taxes foncières	1 250,5
Autres impôts locaux	14,0
Impôts indirects	10,2
Taxes et impôts sur les véhicules	12,0
Autres impôts, taxes et versements assimilées (autres organismes)	208,2

ANNEXE 5 – Acronymes

AC Attribution de Compensation
ANRU Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine
BP Budget Prévisionnel
BS Budget Supplémentaire
CA Compte Administratif
CAP Commission d'Administrative Paritaire
CCAS Centre communal d'action sociale
CCIAG Compagnie de Chauffage Intercommunale de l'Agglomération Grenobloise
CLSPD Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
DAC Direction des Affaires Culturelles
DCRTP Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle
DEJ Direction Education Jeunesse – Ville de Grenoble
DGF Dotation Globale de Fonctionnement
DM Décision Modificative
DMTO Droits de Mutation à titre onéreux
DNP Dotation nationale de péréquation
DOB Débat d'Orientation Budgétaire
DSC Dotation de Solidarité Communautaire
DSU Dotation de Solidarité urbaine
DUCSTP Dotation Unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle
EPCC Etablissement Public de Coopération Culturelle
ESAD Ecole Supérieur d'Art et de Design
FCTVA Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée
FNGIR Fonds National Garantie Individuelle de Ressources
FPIC Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal
GEG Gaz et Electricité de Grenoble
K€ Milliers d'euros
M€ Millions d'euros
Mds € Milliards d'euros
MIN Marché d'Intérêt Général
REP Régie de l'Eau Potable
SCHS Service Communal Hygiène et Santé – Ville de Grenoble
SEM Société d'Economie Mixte
STB Service Travaux Bâtiments – Ville de Grenoble
SYMBHI Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère
TIR Travaux d'Investissement en Régie
ZAC Zone d'Aménagement Concertée

ANNEXE 6 – Cycle financier sur l'année 2016

	Budget 2016		Budget 2017
Décembre 2015	BP Budget primitif 2015	Voté par le conseil municipal, il prévoit les recettes et les dépenses, pour une année, en fonctionnement et en investissement. ... Une fois exécutoire le BP permet d'engager les dépenses et de poursuivre l'encaissement des recettes attendues dans la limite des sommes votées.	2ème édition du BPC Budget participatif citoyen
JUIN 2016	CA Comptes administratifs 2015	Constate les réalisations effectives, relevé exhaustif des opérations de recettes et de dépenses réalisées sur un exercice donné.	
COURANT 2016	DM Décisions modificatives sur BP2016	Les DM sont votées pour faire des ajustements comptables ou urgents. Comme tous les documents budgétaires, elles se doivent d'être équilibrées en dépenses et recettes.	
NOVEMBRE 2016		Seul acte budgétaire non voté, il est débattu en conseil municipal.	DOB Débat d'orientation budgétaire 2016
DECEMBRE 2016			BP Budget primitif 2017

